



CONSULTATION
RÉGIONALE AFRICAINE
SUR LA MISE EN PLACE DE
L'ENGAGEMENT DE SÉVILLE

Document d'information

TABLE DES MATIÈRES

A.	Introduction : Perspectives analytiques sur l'Afrique, la FdD4 et l'engagement de Séville	4
1.	Préparation de l'Afrique à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD4)	4
2.	Position commune de l'Afrique pour la FdD4	5
3.	Alignement sur l'engagement de Séville	5
4.	Contrôle et suivi de l'engagement de Séville	6
5.	Progrès réalisés par l'Afrique	8
6.	Les difficultés à résoudre	9
7.	La voie à suivre : Mettre en place l'engagement de Séville	9
8.	Conséquences stratégiques pour l'Afrique	10
B.	Mettre en place l'engagement de Séville en Afrique : Progrès, lacunes et voie à suivre	11
1.	Ressources publiques nationales : MRN, fiscalité, finances publiques	11
2.	Développement, investissement et financement du secteur privé	16
3.	Coopération internationale pour le développement	18
4.	Dette et soutenabilité de la dette	21
5.	Commerce international et intégration régionale	28
6.	Architecture financière internationale, climat, environnement et financement des risques de catastrophe	31
7.	Science, technologie, innovation et numérisation	37
8.	Données, suivi et mesures complémentaires	40
C.	Conclusion	41
D.	Références	42

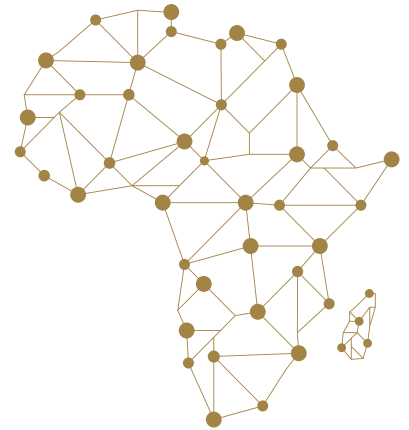
LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Ratio impôts/PIB de l'Afrique en pourcentage	12
Figure 2 : Ratio impôts/PIB au niveau régional en pourcentage	13
Figure 3 : Indice de profondeur des marchés financiers africains en pourcentage du PIB	17
Figure 4 : Indice comparatif de profondeur des marchés financiers en pourcentage du PIB	17
Figure 5 : Tendances du total des engagements en matière d'APD 2015-2025	19
Figure 6 : Tendances de l'APD reçue par l'Afrique, volumes et parts de l'APD totale	19
Figure 7 : Tendances des financements concessionnels reçus par l'Afrique, volumes et parts du total des financements concessionnels	21
Figure 8 : Ratios dette/PIB des pays africains en 2025	22
Figure 9 : Ratio de la dette publique brute au PIB en Afrique et dans ses sous-régions (pourcentage)	23
Figure 10 : Service de la dette africaine en pourcentage du PIB	24
Figure 12 : Rendement annuel moyen des obligations d'État en pourcentage	25
Figure 13 : Composition des créanciers de la dette extérieure de l'Afrique en pourcentage	26
Figure 14 : Indice des capacités productives, par région	28
Figure 15 : Exportations intrarégionales et extrarégionales, pourcentage des exportations totales, 2024	29
Figure 16 : Parts des émissions mondiales par région en 2024	34
Figure 17: Accès mondial au financement lié au climat par région de destination, en milliards de dollars	35
Figure 17.i : Part en 2018	35
Figure : 17.ii : Part en 2020	35
Figure 17.iii : Part en 2022	35
Figure 18 : Indice de préparation technologique de pointe en Afrique, 2010 – 2023	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil de la dette des pays africains	23
Tableau 2 : État des indicateurs de connectivité numérique en Afrique en 2025	37
Tableau 3 : Industrie mobile et contribution économique en 2024	38
Tableau 4 : Développement des services financiers numériques en Afrique en 2024	38

A. Introduction : Perspectives analytiques sur l'Afrique, la FdD4 et l'engagement de Séville



1. Préparation de l'Afrique à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD4)

L'engagement de l'Afrique dans le processus de préparation de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD4), qui s'est tenue du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville (Espagne), est le résultat d'un processus préparatoire qui a duré un an et qui a eu lieu à plusieurs niveaux, ancré dans une action coordonnée entre la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires régionaux (CEA, 2024a ; CEA 2025b ; CUA 2025b).

Les préparatifs ont débuté en 2024 et ont combiné la production de connaissances, le dialogue sur les politiques et les actions de plaidoyer. Ceux-ci comprenaient notamment la préparation de documents d'information (CEA, 2025a), la Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité (CUA, 2024b), la Consultation régionale africaine sur la FdD4 (CEA, 2024b) et des initiatives telles que « Amplifying Africa's Voice » (ACET, 2025), qui a rassemblé décideurs politiques, des groupes de réflexion et des parties prenantes mondiales pour définir les priorités africaines. Ces processus ont mis l'accent sur des domaines clés, notamment la réforme de l'architecture financière mondiale, l'amélioration de la gestion de la dette, l'augmentation des investissements en faveur des objectifs de développement durable (ODD) et le renforcement de la coopération fiscale internationale (Floyd, 2024).

En 2025, la collaboration s'est intensifiée au sein des processus intergouvernementaux officiels, en particulier au sein des réunions du Comité préparatoire (PrepCom) du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES, 2024). Une manifestation parallèle de haut niveau organisée conjointement par la CEA et la CUA en avril 2025 (CEA 2025b) a aidé à consolider les positions de l'Afrique, en soulignant les priorités comme le renforcement de la mobilisation des ressources nationales (DRM), la lutte contre les flux financiers illicites (IFF), la réforme des mécanismes de restructuration de la dette et le renforcement de la participation de l'Afrique à la gouvernance financière mondiale.

Dans l'ensemble, la préparation de l'Afrique est allée au-delà des simples tactiques de négociation, pour définir une vision stratégique destinée à remodeler l'architecture financière mondiale et à positionner le continent comme un contributeur actif à la gouvernance économique mondiale.

2. Position commune de l'Afrique pour la FdD4

Les priorités de l'Afrique ont été formalisées par le biais de la position du Groupe africain (Elements Paper) (Groupe africain, 2024), qui a réaffirmé les résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA), tout en appelant à un financement à plus grande échelle et à des réformes systémiques.

Cette position s'est appuyée sur plusieurs principes fondamentaux, notamment le droit au développement, le principe de responsabilités communes mais différenciées, la continuité par rapport aux engagements internationaux antérieurs et une distinction claire entre le financement du développement et le financement de la lutte contre le changement climatique.

La position africaine s'est concentrée sur cinq domaines prioritaires :

- **Ressources publiques nationales.** Renforcer les systèmes fiscaux, améliorer l'administration des recettes, s'attaquer aux IFF et élargir les assiettes fiscales.
- **Finance privée.** Élargir l'accès au capital, renforcer les marchés financiers et améliorer les mécanismes de *financement mixte*.
- **Dette et stabilité financière.** Recommander des mécanismes plus complets de restructuration de la dette et traiter les coûts d'emprunt élevés (CEA, 2025b).
- **Gouvernance fiscale mondiale.** Promouvoir une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.
- **Réforme de l'architecture financière internationale.** Améliorer l'accès au financement concessionnel et aux droits de tirage spéciaux (DTS) et remédier aux biais systémiques dans les systèmes de notation de crédit (BAD, 2025b).

Dans leur ensemble, ces priorités ont marqué un tournant vers une transformation structurelle et une plus grande souveraineté financière, allant au-delà de la simple mobilisation des ressources pour s'attaquer aux inégalités systémiques.

3. Alignement sur l'engagement de Séville

L'Engagement de Séville, adopté lors de la conférence FfD4, constitue le nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable, fondé sur le Programme d'action d'Addis-Abeba (Nations Unies, 2025a).

Le résultat reflète bon nombre des priorités de l'Afrique, notamment le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, l'augmentation des investissements privés, la lutte contre la vulnérabilité liée à la dette et la réforme de la gouvernance financière mondiale (Centre africain pour la gouvernance, 2025 ; Mutesi, 2025 ; DAES, 2025b). Il définit également une ambition mondiale visant à combler le déficit de financement annuel estimé à 3450 milliards d'euros, à catalyser l'investissement, à résoudre la crise de la dette et à réformer le système financier international.

Si cet alignement témoigne de la forte influence de l'Afrique sur le résultat, d'importants défis subsistent. Certains engagements sont généraux et reprennent des accords antérieurs, tandis que des lacunes persistent en matière de mise en œuvre et de responsabilité. De plus, les initiatives volontaires menées dans le cadre de la Plateforme d'action de Séville (PAS) pourraient ne pas atteindre l'ampleur requise (Fliss, 2025 ; Mulet, 2025). En conséquence, l'efficacité de l'engagement de Séville dépendra d'un suivi soutenu après la conférence.

4. Contrôle et suivi de l'engagement de Séville

La phase post-Séville introduit un cadre de contrôle et de suivi à plusieurs niveaux, englobant des mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux.

L'efficacité de l'engagement de Séville dépendra non seulement de l'ambition de ses dispositions, mais aussi de la mise en place de mécanismes solides de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation. L'expérience acquise dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba a montré que, si des progrès normatifs importants peuvent être réalisés au niveau mondial, la mise en œuvre reste souvent inégale en raison d'une coordination institutionnelle limitée, de cadres de suivi inadéquats et d'une appropriation nationale insuffisante. La phase post-Séville offre donc à l'Afrique l'occasion de renforcer le lien entre les engagements mondiaux et les priorités nationales en matière de développement.

Au niveau mondial, le suivi des progrès est effectué grâce au Rapport sur le financement du développement durable (FSDR) publié par l'Équipe spéciale interinstitutions, ainsi que par le Forum du Conseil économique et social (ECOSOC) sur le financement du développement et par des dialogues spécialisés de haut niveau auxquels participent les principales institutions internationales (DAES, 2025a).

Ce cadre s'inscrit dans la continuité du Programme d'action d'Addis-Abeba en articulant sa mise en œuvre autour de huit domaines thématiques : les ressources publiques nationales ; le financement privé ; la dette et la soutenabilité ; le commerce international ; la science et la technologie ; la coopération internationale au développement ; l'architecture financière internationale, le climat, l'environnement et le financement des risques de catastrophe ; ainsi que les données et le suivi (Institut international du développement durable, 2026 ; CNUCED, 2025a). Ces domaines font l'objet d'examens approfondis périodiques à partir de 2026. Ces mécanismes permettent d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les obstacles à la mise en œuvre et de favoriser la cohérence des politiques dans le cadre du programme de financement du développement.

Au niveau régional, les institutions africaines ont un rôle essentiel à jouer pour traduire les engagements mondiaux en priorités régionales concrètes.

Des institutions telles que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement (BAD) doivent diriger les processus de suivi et intégrer les perspectives africaines dans les mécanismes mondiaux de suivi (DAES, 2025a), ainsi que faciliter l'apprentissage entre pairs, coordonner l'assistance technique, soutenir le renforcement des capacités et suivre les progrès de la mise en œuvre dans les différents pays. Les Communautés économiques régionales (CER), les plateformes telles que le Forum régional africain sur le développement durable (ARFSD) et les réunions ministérielles¹ jouent un rôle clé dans le suivi de l'avancement.

Au niveau national, les États sont encouragés à désigner des points focaux et à renforcer la coordination interministérielle, avec l'appui de mécanismes de reporting volontaires alignés sur les cadres de suivi des ODD (DAES, 2025a).

La mise en œuvre exigera un renforcement de la coordination institutionnelle entre les ministères des Finances, les autorités de planification, les banques centrales, les administrations fiscales, les services de gestion de la dette et les ministères sectoriels. Les pays peuvent également envisager de mettre en place des mécanismes nationaux de coordination du financement du développement ou des points focaux afin d'assurer la cohérence entre la planification du développement, la budgétisation, les stratégies de financement et les systèmes de suivi.

Les cadre de financement national intégré (CFNI) constitueront un outil opérationnel pour mettre en œuvre les engagements de Séville, en alignant les sources de financement nationales et extérieures sur les priorités nationales de développement. Étendre l'utilisation des CFNI dans les pays africains pourrait aider à renforcer la cohérence des politiques, à améliorer l'allocation des ressources et à soutenir la mise en œuvre de stratégies de financement fondées sur des données factuelles.

En complément de ces processus intergouvernementaux, le Programme d'action de Séville (PAS) offre une voie de mise en œuvre parallèle au moyen de plus de 130 initiatives multipartites, associant engagements formels et partenariats volontaires pour soutenir l'implémentation (Mulet, 2025).

¹ Réunions telles que la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et le Comité technique spécialisé de la CUA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration.

5. Progrès réalisés par l'Afrique

L'Afrique a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme de la FdD4.

Premièrement, un engagement continental coordonné dirigé par la CUA, la CEA, le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et le *Tax Justice Network Africa* (TJNA) a aidé à établir une position africaine unifiée fondée sur des priorités comme la mobilisation des ressources nationales, la soutenabilité de la dette, la réforme fiscale mondiale et la réforme de l'architecture financière (CEA, 2024b ; CEA, 2025b).

Deuxièmement, les efforts visant à renforcer la mobilisation des ressources nationales ont porté sur des réformes fiscales, une meilleure affectation des recettes (Diouf, 2025; Forum sur l'administration fiscale africaine, 2026 ; Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, et autres 2021 ; Union africaine, 2013 ; Banque africaine de développement, 2021;), et des initiatives de lutte contre les flux financiers illicites (*Anti Illicit Finance Flows Policy Tracker*, 2024). Cependant, cela reste insuffisant, car le continent continue de perdre jusqu'à 77,5 milliards d'euros par an à cause de ces flux, ce qui met en évidence des contraintes structurelles persistantes.

Troisièmement, les pays africains ont activement participé aux débats sur la gouvernance financière mondiale (Forum africain sur l'administration fiscale, 2024 ; Groupe de la Banque africaine de développement, s.d.), préconisant la réforme des banques multilatérales de développement (Dodd et al., 2024), l'amélioration de l'accès au financement, l'amélioration de la réaffectation des DTS et des pratiques de notation plus équitables (CEA, 2025a ; Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (s.d.) ; Ethiopian News Agency, 2026). Ces efforts ont été renforcés lors de la FdD4, y compris des propositions pour une Agence africaine de notation de crédit (AfCRA) et de nouveaux instruments de financement.

Quatrièmement, elle est devenue une préoccupation de plus en plus pressante dans toute l'Afrique, avec plus de 40 pays soit en situation de surendettement, soit confrontés à un risque de surendettement (Afreximbank, 2025). Parmi eux, neuf pays sont classés comme étant en surendettement, 19 sont exposés à un risque élevé de surendettement et 14 sont considérés comme étant exposés à un risque modéré. Les positions africaines ont mis l'accent sur les réformes du cadre commun du G20 (Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, 2025 ; CUA, 2025a), la mise en place d'un mécanisme de règlement de la dette souveraine (Confédération syndicale internationale, 2025) et l'élargissement de l'accès au financement concessionnel (Boateng et Floyd, 2026).

Enfin, la coordination institutionnelle a été renforcée par le biais de plateformes régionales telles que la Conférence des ministres africains des finances (CoM), les comités techniques spécialisés de la CUA, l'ARFSD, la Conférence panafricaine (PAC) sur les IFF et la fiscalité et la Conférence économique africaine (CEA), qui soutiennent l'alignement avec l'Agenda 2063.

6. Les difficultés à résoudre

Malgré ces réalisations, d'importantes lacunes subsistent. Le déficit de mise en œuvre constitue une préoccupation majeure, car de nombreux engagements non contraignants dépendent de la volonté politique. Des défis structurels persistent, notamment des ratios de recettes fiscales par rapport au PIB faibles, des coûts de financement élevés, des mécanismes de règlement de la dette insuffisants et des capacités statistiques limitées. L'Afrique est également confrontée à un déficit de financement du développement supérieur à 344 milliards d'euros par an (*Africa-Europe Foundation* ; 2025).

Les problèmes systémiques de l'architecture financière mondiale continuent de limiter l'accès au financement et à la participation équitable à la prise de décisions à l'échelle mondiale, avec une lenteur des progrès de la réforme des banques multilatérales de développement (BMD), de la réaffectation des DTS et de la réforme fiscale mondiale. En outre, les cadres de suivi et de responsabilisation demeurent fragmentés ; la mise en œuvre est inégale au niveau national et des lacunes persistent dans les données.

7. La voie à suivre : Mettre en place l'engagement de Séville

Une mise en œuvre efficace nécessitera des rôles clairs et l'action coordonnée des parties prenantes. Ces actions comprennent :

- Les gouvernements africains doivent accélérer les réformes nationales, renforcer la gestion de la dette, intégrer les engagements de Séville dans les stratégies nationales et renforcer les mécanismes de coordination.
- La Commission de l'Union africaine devra assurer un leadership stratégique, aligner la mise en œuvre sur l'Agenda 2063 et faciliter l'adoption de positions africaines unifiées dans le cadre des négociations internationales.
- La CEA va jouer un rôle essentiel en fournissant un appui technique, en renforçant les systèmes de suivi et en facilitant le partage des connaissances et la coordination.
- Les institutions financières régionales, notamment la Banque africaine de développement, jouent un rôle essentiel pour la mise à l'échelle du financement, le soutien au développement des marchés de capitaux et la mobilisation d'instruments financiers innovants.
- Les partenaires internationaux doivent honorer leurs engagements en faveur de la coopération pour le développement, renforcer les capacités nationales et réformer les systèmes financiers mondiaux.
- Enfin, le secteur privé et la société civile ont un rôle clef à jouer dans la mobilisation des investissements, le renforcement de la responsabilisation et le soutien de la mise en œuvre par le biais de plates-formes comme le Programme d'action de Séville.

Dans l'ensemble, l'Afrique a franchi une étape normative majeure dans l'élaboration de l'agenda mondial de financement. La tâche essentielle consiste désormais à traduire ces engagements en résultats mesurables grâce à une coopération renforcée, à une plus grande responsabilisation et à un engagement politique soutenu.

8. Conséquences stratégiques pour l'Afrique

L'Afrique a joué un rôle proactif et influent dans l'élaboration du programme de la FdD4 et de l'engagement de Séville, en veillant à ce que les priorités telles que la mobilisation des ressources nationales, la soutenabilité de la dette et la réforme financière mondiale soient fermement ancrées dans le cadre mondial. Le principal défi consiste maintenant à traduire ces engagements en résultats tangibles. Sans des réformes nationales accélérées, une coordination régionale renforcée et un financement concret, prévisible et équitable, l'écart entre les engagements et les résultats risque de persister.

Dans ce contexte, l'Afrique entre dans la phase post-Séville avec une avancée normative majeure : l'alignement du cadre de financement mondial sur les priorités africaines. Elle fait toutefois face à un défi critique en matière de mise en œuvre, notamment pour faire progresser la mobilisation des ressources nationales, résoudre les vulnérabilités liées à la dette, façonner les réformes fiscales mondiales et améliorer l'accès à des financements abordables. Pour aller de l'avant, l'accent doit passer de l'établissement des programmes à l'exécution des objectifs, en s'appuyant sur des mécanismes de responsabilisation solides et une action institutionnelle coordonnée, en particulier au niveau régional où la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont un rôle central de rassemblement et d'appui.

En fin de compte, le succès de l'engagement de Séville en Afrique dépendra d'un engagement politique soutenu, de cadres de suivi efficaces et d'une collaboration renforcée entre les parties prenantes afin de garantir que les engagements mondiaux se traduisent par des résultats concrets en matière de financement du développement pour le continent.

B. Mettre en place l'engagement de Séville en Afrique : Progrès, lacunes et voie à suivre



L'adoption de l'engagement de Séville lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (30 juin-3 juillet 2025) a marqué un consensus mondial renouvelé pour combler le déficit croissant de financement pour le développement durable, estimé à environ 3 451 milliards de dollars par an (Nations Unies, 2025a ; Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, 2026).

Pour l'Afrique, l'Engagement de Séville s'appuie sur les conclusions du Programme d'action d'Addis-Abeba (Nations Unies, juillet 2015) et s'aligne sur l'Agenda 2063 (Union africaine, 2013), ce qui renforce les appels en faveur d'un système financier mondial plus équitable, d'une meilleure mobilisation des ressources nationales et d'une participation accrue à la gouvernance économique mondiale.

Les sections suivantes présentent l'état actuel de la situation dans chacun des huit domaines d'action et ce qui doit être fait pour mettre en place les engagements de Séville en Afrique.

1. Ressources publiques nationales : MRN, fiscalité, finances publiques

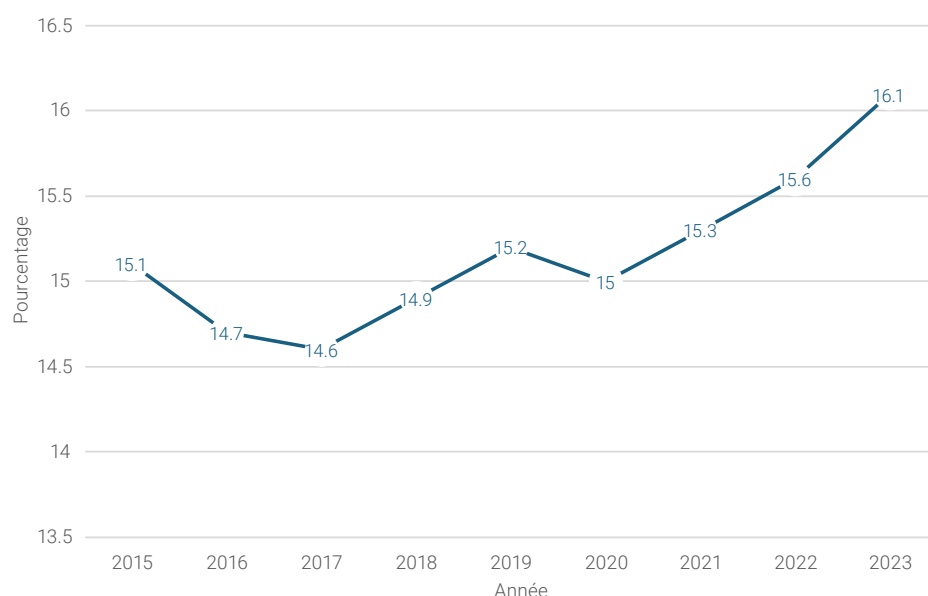
a. Renforcement des réformes fiscales nationales

Les engagements de Séville placent les ressources publiques nationales au cœur du financement du développement en Afrique, ce qui reflète une tendance mondiale à s'éloigner de la dépendance à l'égard de l'aide extérieure pour s'orienter vers une capacité budgétaire autonome. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de baisse des financements extérieurs et d'aggravation des déficits de financement du développement. Les recettes nationales constituent désormais la source la plus fiable et la plus durable pour financer les priorités nationales de développement (Initiative fiscale d'Addis-Abeba, juin 2025 ; Commission européenne, juin 2025 ; Groupe d'évaluation indépendant, 2023).

Malgré ce caractère central, la MRN en Afrique reste structurellement limitée. Dans de nombreux pays, le ratio des recettes fiscales par rapport au PIB reste inférieur au seuil de 15 %, jugé nécessaire au bon fonctionnement de l'État, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire, alors que la moyenne continentale était légèrement supérieure à 16 % en 2023 (figure 1).

Les systèmes fiscaux présentent souvent une assiette étroite et se caractérisent par un niveau élevé d'économie informelle, une faible capacité administrative et une numérisation limitée. Au-delà de l'augmentation des recettes fiscales, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité, de l'équité, de la transparence et de l'impact des systèmes fiscaux sur le développement. Il s'agit notamment d'élargir les assiettes fiscales, de réduire les dépenses fiscales inefficaces, de moderniser l'administration fiscale, de renforcer les systèmes douaniers et d'améliorer la gestion des finances publiques.

Figure 1 : Ratio impôts/PIB de l'Afrique en pourcentage



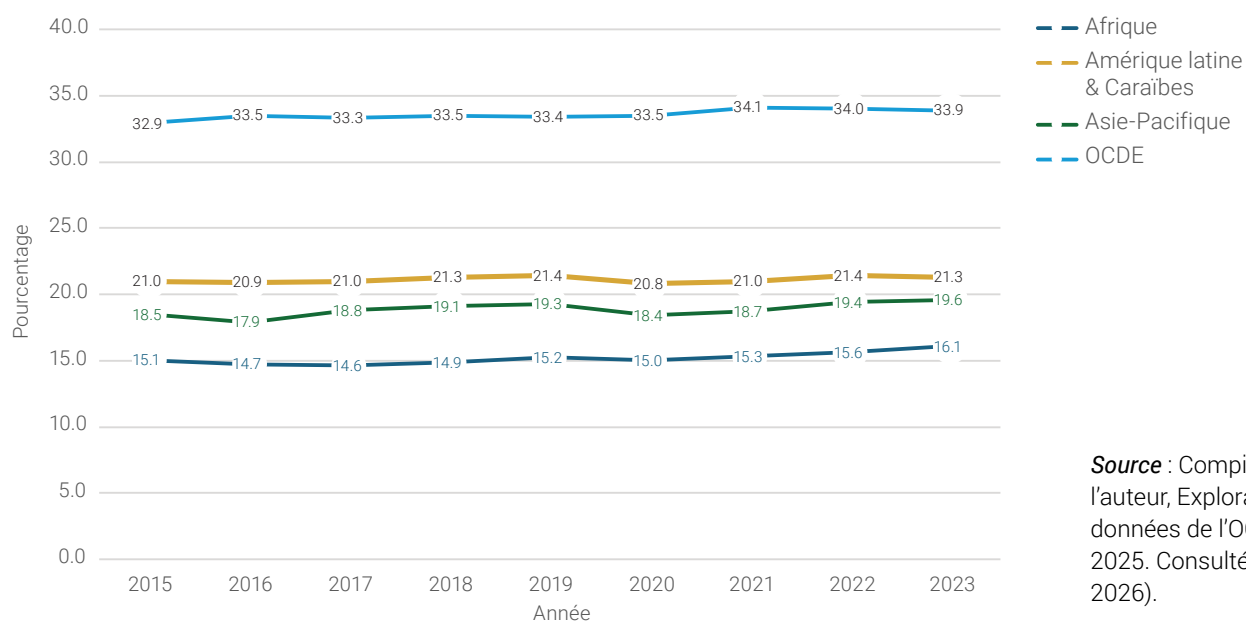
Source : Compilation de l'auteur, Explorateur de données de l'OCDE (OCDE, 2025. Consulté en mai 2026).

Des fuites importantes persistent en raison de flux financiers illicites, de transferts de bénéfices par les entreprises multinationales, de structures opaques de propriété effective et de la corruption (CEA, 2026). Les facteurs liés à l'économie politique, en particulier l'utilisation généralisée des exonérations fiscales et la faiblesse de l'application de la loi, sapent encore davantage les performances en matière de recettes.

Pour l'Afrique, les dépenses fiscales représentent un domaine de réforme particulièrement important. De nombreux pays recourent à des incitations fiscales importantes pour attirer les investissements, bien que les données disponibles ne démontrent pas clairement leur efficacité. L'amélioration de la transparence, du reporting et de l'évaluation des dépenses fiscales peut renforcer la soutenabilité budgétaire tout en garantissant que les mesures d'incitation correspondent aux objectifs nationaux de développement.

À l'échelle mondiale, le ratio des recettes fiscales par rapport au PIB de l'Afrique demeure relativement faible par rapport aux autres régions, atteignant en moyenne 16,1 % en 2023, ce qui est nettement inférieur à celui de l'Asie et du Pacifique (19,6 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (21,3 %) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (33,9 %). Au cours de la période 2015-2023, le ratio de l'Afrique n'a augmenté que modestement, passant d'environ 15,1 % à 16,1 %, ce qui reflète une capacité limitée de mobilisation fiscale malgré une amélioration progressive (voir figure. 2).

Figure 2 : Ratio impôts/PIB au niveau régional en pourcentage



Source : Compilation de l'auteur, Explorateur de données de l'OCDE (OCDE, 2025. Consulté en mai 2026).

Les systèmes de gestion des finances publiques ont été renforcés dans plusieurs pays, notamment par la mise en place de cadres de dépenses à moyen terme et d'une budgétisation axée sur les programmes. Toutefois, des défis subsistent pour garantir la transparence, renforcer le contrôle et relier plus efficacement les dépenses publiques aux résultats en matière de développement. Les collectivités territoriales disposent d'une autonomie financière et d'une solvabilité souvent insuffisantes, situation qui réduit leur capacité à fournir des services et à financer des infrastructures.

Les engagements de Séville visent à relever ces défis systémiques en renforçant les systèmes fiscaux, en améliorant l'équité et la transparence et en élargissant l'assiette fiscale. Pour cela, il s'agit notamment d'améliorer l'imposition des ressources naturelles et des particuliers fortunés, et de lutter contre les pertes de recettes en renforçant la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Ces engagements insistent sur l'alignement des cadres budgétaires sur des objectifs de développement plus larges, notamment la lutte contre le changement climatique, l'égalité entre les genres et la santé publique.

L'engagement de Séville reconnaît également l'importance de la numérisation pour le renforcement de l'administration fiscale. Les systèmes fiscaux numériques, la facturation électronique, les bases de données intégrées sur les contribuables et l'analyse des données offrent des possibilités considérables pour améliorer le respect des obligations fiscales, réduire les coûts administratifs et optimiser le recouvrement des recettes. L'accélération de la transformation numérique de l'administration fiscale devrait donc constituer un pilier central du programme de mobilisation des ressources nationales de l'Afrique.

La mise en place concrète de ces engagements en Afrique nécessite donc des réformes en profondeur, menées par les pays eux-mêmes et soutenues par une action coordonnée aux niveaux régional et mondial. Les gouvernements doivent moderniser les cadres de politique fiscale, élargir les assiettes fiscales –y compris dans les secteurs informel et numérique –et renforcer l'administration fiscale par l'adoption de technologies numériques, de systèmes de données de pointe et d'outils émergents comme l'intelligence artificielle. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques est également essentielle pour accroître l'efficacité, la responsabilité et l'impact sur le développement, ce qui renforce ainsi le contrat social fiscal et augmente le respect volontaire des obligations.

Au niveau régional, des institutions telles que l'Union africaine, l'ATAF et la CEA doivent jouer un rôle plus important dans la coordination des réformes politiques, la promotion de l'harmonisation fiscale et la promotion de l'action collective contre les flux financiers illicites. Ceci inclut le renforcement de la coopération régionale en matière de transparence fiscale et d'échange d'informations, et le soutien de la mise en place de registres de propriété effective dans tous les pays.

Au niveau international, les partenaires au développement – notamment l'Union européenne, le FMI et la Banque mondiale – doivent honorer leurs engagements visant à renforcer leur soutien à la gestion des risques de catastrophe. Conformément à l'engagement de Séville, l'aide aux pays en développement devrait au moins doubler d'ici 2030. Cette augmentation devrait cibler les pays qui cherchent à renforcer leurs systèmes fiscaux et à augmenter leur ratio recettes fiscales/PIB, en particulier ceux qui visent à atteindre ou à dépasser le seuil de 15 %. Ce soutien devrait être à long terme, prévisible et aligné sur les priorités nationales, notamment dans des domaines tels que la numérisation de l'administration fiscale, la modernisation des douanes et le renforcement des capacités.

Parallèlement, les pays africains doivent renforcer leurs dispositifs de lutte contre les flux financiers illicites, notamment en améliorant les systèmes d'évaluation douanière, en renforçant la détection des fausses factures commerciales et en développant les mécanismes de recouvrement des avoirs. Il est également nécessaire de généraliser le recours à une budgétisation tenant compte des questions de genre et respectueuse de l'environnement afin de garantir que les systèmes budgétaires contribuent à un développement inclusif et à durable. En outre, le renforcement des banques de développement nationales et régionales peut soutenir les investissements à long terme et anticycliques et accroître le financement des infrastructures et des secteurs productifs.

En fin de compte, le succès des engagements de Séville dans ce domaine dépendra du renforcement du contrat social fiscal, en veillant à ce que les citoyens perçoivent la fiscalité comme juste et transparente, et à ce que les recettes publiques se traduisent effectivement en résultats tangibles en matière de développement.

b. Lutte contre les flux financiers illicites

Les flux financiers illicites continuent de compromettre les perspectives de développement de l'Afrique en portant atteinte à la mobilisation des ressources nationales, en affaiblissant la gouvernance et en réduisant les ressources disponibles pour l'investissement dans un développement durable. Malgré une prise de conscience mondiale croissante, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures visant à freiner les flux financiers illicites ont été inégaux.

Les travaux du Groupe de haut niveau de l'UA/CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par S.E. Thabo Mbeki, ont joué un rôle déterminant dans l'intégration de la question des flux financiers illicites au sein du programme mondial de développement. Le rapport de 2015 du Groupe d'experts estimait que l'Afrique perdait au moins 43,6 milliards d'euros par an en raison des flux financiers illicites, et a contribué à catalyser les efforts mondiaux pour renforcer la mesure de ces derniers, la transparence et les réponses politiques à apporter (CEA, 2015). Des analyses ultérieures indiquent que l'ampleur de ces pertes est nettement plus importante. On estime que l'Afrique perd environ 77,3 milliards d'euros par an, soit 3,7 % de son PIB, en raison des flux financiers illicites (CEA, 2021 ; CNUCED, 2020). À l'heure où de nombreux pays africains sont confrontés à des déficits de financement croissants pour la réalisation des Objectifs de développement durable, ces pertes représentent une ponction importante sur les ressources publiques qui pourraient autrement être investies dans les infrastructures, les services sociaux, l'action climatique et la transformation économique.

L'engagement de Séville réaffirme la nécessité de renforcer la transparence de la propriété effective, de lutter contre la fausse facturation commerciale, d'améliorer la coopération douanière, d'optimiser les mécanismes de recouvrement des avoirs et de renforcer les systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux. Il préconise également un renforcement de la réglementation applicable aux prestataires de services professionnels, un soutien accru au rôle de la société civile et des médias dans la mise au jour des activités financières illicites, une meilleure mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) et un renforcement de la coopération internationale en matière de recouvrement et de restitution des avoirs. L'engagement met en outre l'accent sur l'identification et la lutte contre les risques de blanchiment d'argent, l'élimination des paradis fiscaux et des pratiques fiscales agressives qui facilitent les flux financiers illicites, le renforcement des administrations douanières et l'amélioration de l'échange en temps opportun des données commerciales afin de détecter la fausse facturation, la contrebande et d'autres formes de flux financiers illicites liés au commerce. En outre, cet engagement met en place un processus spécifique du Conseil économique et social (ECOSOC) consacré à l'intégrité financière afin de promouvoir le dialogue politique, d'échanger sur les bonnes pratiques et de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les flux financiers illicites.

Pour l'Afrique, la mise en place concrète de ces engagements nécessitera des institutions nationales plus solides, une coopération internationale renforcée, des investissements accrus dans la modernisation des douanes et les systèmes d'intégrité financière, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau. Il faudra également veiller à ce que les pays africains soient pleinement représentés dans les processus mondiaux relatifs à l'intégrité financière, à la coopération fiscale internationale et à la lutte contre le blanchiment d'argent, tout en bénéficiant d'une assistance technique, de transferts de technologies et d'initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer la détection, la mesure, la prévention, le recouvrement et la restitution des avoirs transférés illicitement.

c. Coopération fiscale internationale

L'engagement de Séville reconnaît que le renforcement de la mobilisation des ressources nationales dépend de plus en plus non seulement des réformes fiscales nationales, mais aussi d'un système de coopération fiscale internationale plus inclusif et plus efficace. Ceci est particulièrement important pour les pays africains, dont les assiettes fiscales s'érodent sous l'effet de la mondialisation, de la numérisation, des services transfrontaliers, des entreprises multinationales et des flux financiers illicites. À cet égard, l'engagement de Séville appelle à une coopération fiscale internationale pleinement inclusive, efficace et bénéfique pour tous les pays, tout en renforçant la voix et la représentation des pays en développement dans l'architecture fiscale internationale. Il encourage en outre la poursuite de la participation aux négociations sur la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale et ses protocoles.

Une avancée majeure à cet égard réside dans les négociations en cours relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, établie conformément à la résolution 78/230 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace au sein des Nations Unies » (A/RES/78/230), et guidée par le mandat adopté par les États membres en 2024. La Convention vise à établir un cadre plus inclusif et plus représentatif pour la coopération fiscale internationale, ce qui répond aux préoccupations de longue date concernant la participation limitée des pays en développement à l'élaboration des règles fiscales internationales. Pour de nombreux pays africains, ceci représente une occasion historique de contribuer au développement d'une architecture fiscale internationale plus équilibrée et équitable.

L'Afrique a constamment plaidé en faveur de réformes qui reflètent davantage les intérêts et les capacités des pays en développement. La position du Groupe africain pour la FdD4 a souligné l'importance du renforcement de la mobilisation des ressources nationales, de la lutte contre les flux financiers illicites et de la promotion d'un système fiscal international plus équitable comme étant des éléments essentiels du financement du développement durable.

La Convention offre aux pays africains une opportunité majeure de faire progresser plusieurs priorités de longue date. Celles-ci comprennent le renforcement des droits d'imposition des pays sources, notamment s'agissant des services transfrontaliers et des modèles économiques de plus en plus numérisés ; le renforcement de la coopération pour lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale agressive ; l'amélioration de l'accès aux informations pertinentes à des fins fiscales ; et la garantie que les règles fiscales internationales reflètent mieux les besoins de développement et les réalités administratives des économies en développement.

Au niveau régional, les institutions africaines ont joué un rôle central en défendant une approche continentale coordonnée de la coopération internationale en matière fiscale. La CUA, l'ATAF, la CEA, la TJNA et les États membres ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer des positions communes et renforcer la participation de l'Afrique dans les négociations en cours. Le maintien de cette coordination demeure essentiel pour garantir que les priorités africaines soient effectivement prises en compte dans le nouveau cadre fiscal international et que le continent s'exprime d'une voix cohérente et influente dans l'élaboration des futures normes fiscales internationales.

À mesure que les négociations avancent, l'une des principales priorités de l'Afrique consistera à traduire les positions communes de négociation en résultats concrets qui favorisent la mobilisation des ressources nationales, limitent les possibilités d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices, renforcent la sécurité fiscale et améliorent la capacité des pays à tirer parti d'une économie mondiale de plus en plus interconnectée. La Convention constitue donc non seulement un exercice technique de réglementation mais aussi une opportunité stratégique de faire progresser les objectifs plus larges de l'Afrique en matière de souveraineté budgétaire, de financement de la soutenabilité du développement et de participation accrue à la gouvernance économique mondiale.

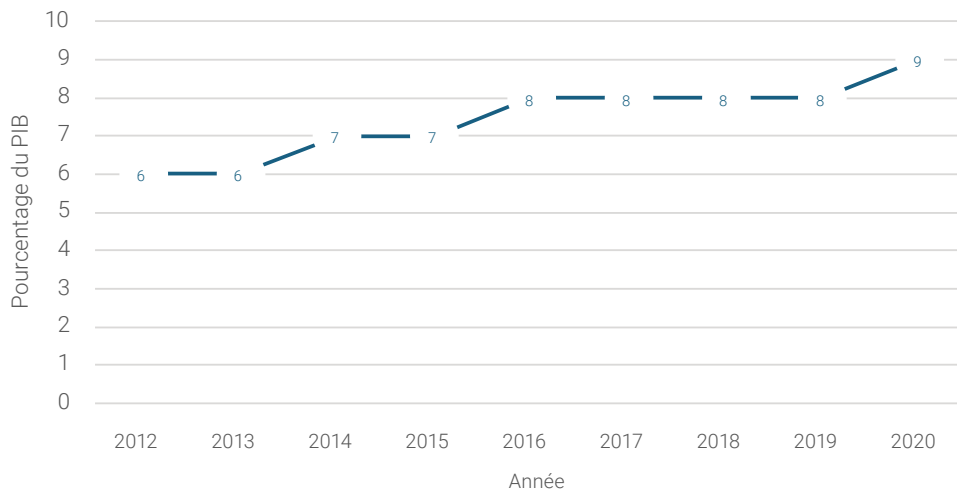
2. Développement, investissement et financement du secteur privé

Les engagements de Séville reconnaissent que les ressources publiques sont insuffisantes à elles seules pour répondre aux besoins de financement du développement de l'Afrique et mettent donc fortement l'accent sur la mobilisation de capitaux privés à grande échelle pour combler le déficit croissant de financement des ODD. Le présupposé sous-jacent est le suivant : bien que l'abondance de capital mondial soit avérée, les flux de financement vers les régions en développement – notamment l'Afrique – demeurent insuffisants à l'échelle requise (Programme des Nations Unies pour le développement, 2025).

En Afrique, l'investissement privé reste limité par une combinaison de facteurs structurels et systémiques. Le continent continue de faire face à des coûts élevés du capital, à des marchés financiers peu profonds (moins de 10 % du PIB) et fragmentés (voir figures 3 et 4), et à un accès limité aux financements à long terme en devises locales. Les investisseurs privés sont freinés par des risques, tant perçus que réels, notamment la volatilité macroéconomique, l'incertitude réglementaire et la faiblesse des dispositifs réglementaires.

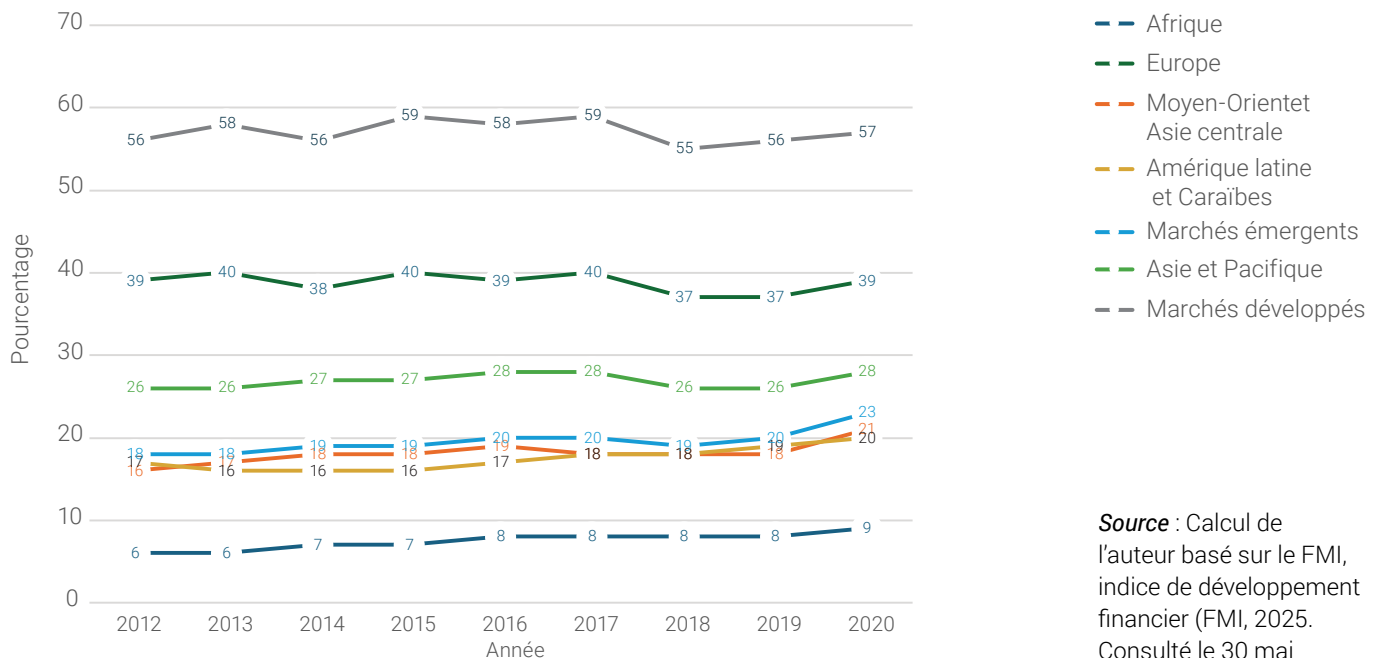
En outre, la disponibilité limitée de projets bien préparés et susceptibles d'être financés par des banques – en particulier dans le domaine des infrastructures – limite encore davantage le flux d'investissement (CEA et Convergence, 2025). En conséquence, l'Afrique n'attire qu'une part disproportionnellement faible des capitaux privés mondiaux, malgré d'importantes opportunités d'investissement (CNUCED, décembre 2025b).

Figure 3 : Indice de profondeur des marchés financiers africains en pourcentage du PIB



Source : Calcul de l'auteur basé sur le FMI, indice de développement financier (FMI, 2025. Consulté le 30 mai 2026).

Figure 4 : Indice comparatif de profondeur des marchés financiers en pourcentage du PIB



Source : Calcul de l'auteur basé sur le FMI, indice de développement financier (FMI, 2025. Consulté le 30 mai 2026).

Les écosystèmes financiers nationaux restent également sous-développés. Dans de nombreux pays, les marchés de capitaux, notamment les marchés obligataires, les fonds de pension et le secteur des assurances, manquent de profondeur et d'envergure. La disponibilité limitée d'instruments d'atténuation des risques freine l'afflux d'investissements privés, surtout pour les projets à long terme et de grande envergure.

Les mécanismes de financement innovants – tels que le financement mixte, l'investissement d'impact et les obligations thématiques – se développent, mais demeurent fragmentés, de petite envergure et insuffisamment normalisés. Parallèlement, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), notamment celles dirigées par des femmes et des jeunes, affrontent des contraintes de financement sévères, ce qui limite leur capacité à se développer et à contribuer à la création d'emplois et à la transformation structurelle.

Les engagements de Séville visent à relever ces défis en encourageant un environnement plus propice à l'investissement privé. Ceci inclut l'accroissement du financement mixte, le renforcement des institutions de financement du développement, la constitution d'un portefeuille de projets finançables et l'alignement des capitaux privés sur les objectifs de développement durable. Les partenariats public-privé sont également identifiés comme des instruments clés pour le financement des infrastructures, de l'énergie et des secteurs sociaux.

La mise en place de ces engagements en Afrique requiert une action globale et coordonnée aux niveaux national, régional et international. Au niveau national, les gouvernements doivent donner la priorité aux réformes visant à améliorer le climat d'investissement, en garantissant la prévisibilité réglementaire, le respect des contrats et la protection des investisseurs. La constitution de portefeuilles solides de projets prêts à être financés, qui s'appuient sur des dispositifs efficaces de préparation des projets et sur des cadres de PPP normalisés, est essentielle pour attirer des capitaux à grande échelle. Les pays devront également adopter et mettre en place des Cadres nationaux de financement intégrés afin de mieux aligner les priorités des politiques publiques avec les flux d'investissements privés.

Le renforcement des systèmes financiers nationaux est tout aussi essentiel. Cela implique de renforcer les marchés de capitaux — notamment par le développement d'obligations vertes, sociales et liées aux ODD — tout en renforçant le rôle des fonds de pension et des marchés de l'assurance en tant qu'investisseurs à long terme. Le soutien aux MPME exige des mesures ciblées : garanties de crédit, renforcement des systèmes bancaires de développement, solutions fintech et programmes de littératie financière à plus grande échelle. En parallèle, les pays africains devront promouvoir des instruments de financement innovants, notamment des instruments de placement destinés à la diaspora et des instruments adossés à des transferts de fonds, afin de mobiliser des capitaux supplémentaires en adéquation avec les objectifs de développement.

Au niveau régional, des institutions telles que la Banque africaine de développement, les organes spécialisés de l'UA, la CEA et le Secrétariat de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAO) jouent un rôle central dans la coordination des plates-formes d'investissement à grande échelle, la normalisation des instruments de financement et l'agrégation des projets pour réduire les risques et améliorer l'échelle.

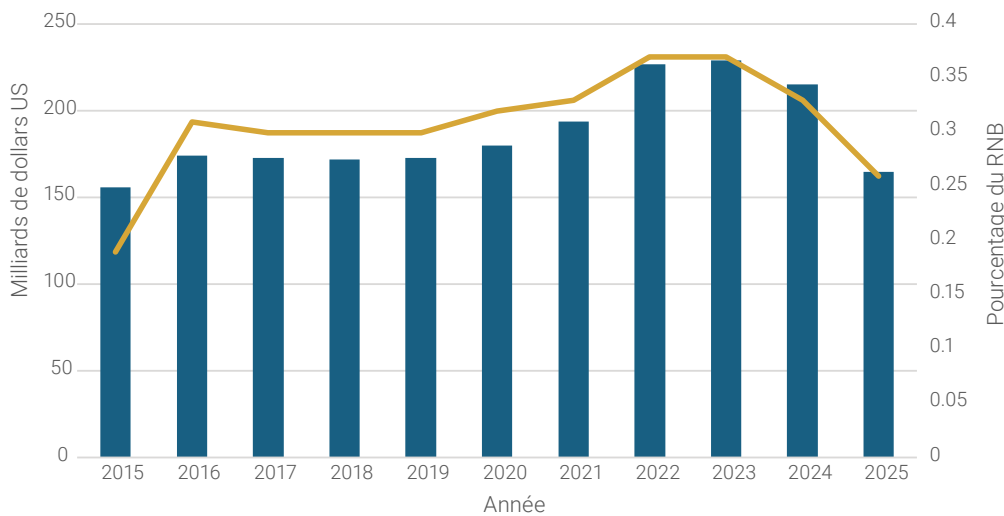
Au niveau international, les banques multilatérales de développement doivent jouer un rôle plus catalyseur en élargissant les garanties, les prêts en devises locale et les instruments de partage des risques. Les partenaires au développement doivent davantage aligner l'aide au développement sur l'objectif de réduction des risques liés à l'investissement et de renforcement des capacités de préparation des projets, afin d'attirer ainsi les financements privés.

Enfin, la réussite dépendra du passage d'approches fragmentées, menées au cas par cas, à des écosystèmes d'investissement systématiques, évolutifs et coordonnés, capables de canaliser efficacement les capitaux privés vers les secteurs prioritaires de l'Afrique et de soutenir la un développement durable à long terme.

3. Coopération internationale pour le développement

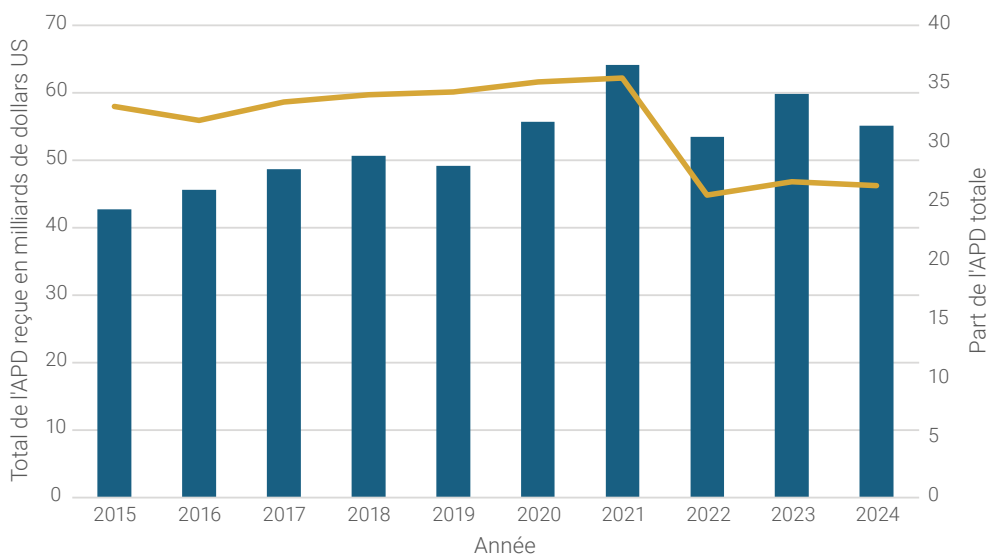
Les engagements de Séville réaffirment l'importance constante de la coopération internationale au développement pour l'Afrique et soulignent que le principal enjeu porte non seulement sur le volume de l'aide mais également sur son efficacité, son alignement et sa cohérence. Cela intervient à un moment où l'aide publique au développement (APD) mondiale diminue (passant de 199,7 milliards d'euros en 2023, soit 0,37 % du RNB à 145,6 milliards d'euros) et se fragmente, alors même que les besoins de financement du développement de l'Afrique continuent de croître (voir figure 5).

Figure 5 : Tendances du total des engagements en matière d'APD 2015-2025



Source : Compilation de l'auteur, Explorateur de données de l'OCDE (OCDE 2025. Consulté en mai 2026).

La part de l'Afrique dans l'APD mondiale totale a considérablement chuté, passant, à son plus haut niveau en 2015 de 35,5 % (un peu plus de 55,8 milliards d'euros) en 2021 à un peu plus de 26,4 % (48 milliards d'euros) en 2024 (voir figure 6).



Source : Calcul de l'auteur à partir de ONE Data (ONE Data, 2022. Consulté le 30 mai 2026).

Figure 6 : Tendances de l'APD reçue par l'Afrique, volumes et parts de l'APD totale

En Afrique, la coopération au développement reste essentielle, en particulier pour les secteurs sociaux, les pays à faibles revenus et les pays touchés par les conflits, les déplacements de population et les difficultés institutionnelles (Oyebanji, 2025). Néanmoins, le système actuel est confronté à des lacunes persistantes. Les flux d'Aide publique au développement (APD) présentent une instabilité et une insuffisance récurrentes, et le paysage global du financement se caractérise par une fragmentation, des coûts de transaction élevés et des systèmes de mise en œuvre parallèles (Ottosson et de Fraia, 2025). Ces difficultés nuisent à l'efficacité et limitent l'alignement sur les priorités nationales de développement. Si les banques multilatérales de développement, en particulier la Banque africaine de développement, jouent un rôle central dans l'appui aux efforts de développement, les financements concessionnels restent insuffisants par rapport à l'ampleur des besoins.

Parallèlement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire s'intensifient, notamment par le biais de plateformes régionales et dirigées par des pays africains. Elles offrent la possibilité de diversifier les partenariats et de partager l'expérience en matière de développement, mais ces coopérations restent soumises à des problèmes de coordination et ont des ressources financières limitées.

L'engagement de Séville vise à corriger ces lacunes en consolidant les principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide au développement, notamment l'appropriation par les pays, l'alignement sur les systèmes nationaux, l'orientation vers les résultats, l'inclusivité et la responsabilisation mutuelle. Les approches fragmentées et dictées par les bailleurs de fonds au profit de modèles de coopération plus cohérents, pilotés par les pays eux-mêmes et fondés sur le partenariat.

La mise en place de ces engagements en Afrique requiert des leadership nationaux et des cadres institutionnels plus solides. Les gouvernements renforcent les mécanismes de planification et de coordination afin d'assurer l'intégration pleine de la coopération au développement dans les budgets nationaux et les stratégies de développement. Des outils tels que les Cadres nationaux de financement intégrés et les plateformes nationales de coordination sont essentiels pour aligner l'aide extérieure sur les priorités nationales et améliorer la prévisibilité.

Parallèlement, il est nécessaire d'accroître et de stabiliser les financements concessionnels. Cela implique notamment de plaider en faveur du respect des engagements existants en matière d'aide publique au développement (APD), d'augmenter la part des subventions et des financements hautement concessionnels, et de soutenir le réapprovisionnement des dispositifs concessionnels clés tels que le Fonds africain de développement. Des efforts devraient également être faits pour mettre en place des mécanismes novateurs, dont la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS) par l'intermédiaire des institutions financières africaines.

Au niveau régional, des institutions telles que l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement assurent l'alignement de la coopération au développement sur les cadres continentaux, notamment l'Agenda 2063, et renforcent les mécanismes de financement régionaux destinés à soutenir les infrastructures transfrontalières, le commerce et les chaînes de valeur.

Les partenaires internationaux doivent également améliorer la qualité de la coopération au développement en améliorant la prévisibilité, en réduisant la fragmentation et en s'alignant sur les systèmes nationaux. Les plateformes multilatérales, comme le Partenariat mondial (GPEDC), doivent renforcer le suivi, la responsabilisation et l'apprentissage mutuel.

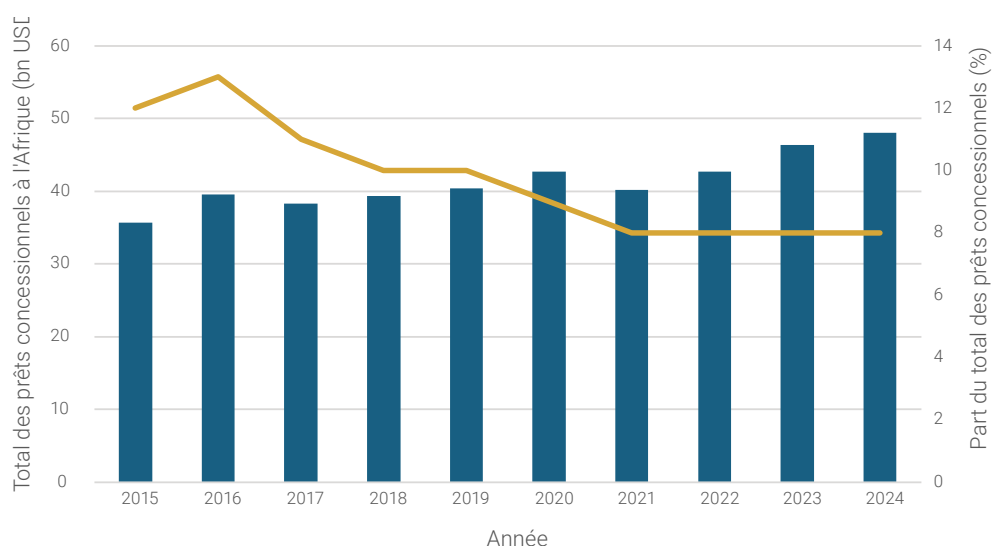
En fin de compte, pour atteindre les objectifs des engagements de Séville en Afrique, les institutions doivent passer de modèles axés sur les bailleurs de fonds à de véritables partenariats de développement fondés sur l'appropriation nationale, la responsabilité partagée et une orientation claire vers les résultats.

4. Dette et soutenabilité de la dette

La dette constitue l'un des principaux freins au développement en Afrique et les engagements de Séville traduisent une prise de conscience croissante de l'insuffisance de l'architecture mondiale actuelle de la dette face aux besoins du continent. Ces dernières années, la vulnérabilité liée à la dette s'est accentuée en raison de chocs mondiaux répétés, de coûts d'emprunt élevés, de la dépréciation des devises et d'un accès limité aux financements concessionnels.

Bien que le montant total des prêts concessionnels accordés à l'Afrique ait augmenté, passant d'environ 32,6 milliards d'euros en 2015 à 41,8 milliards d'euros 2024, la part de l'Afrique dans les prêts concessionnels mondiaux a diminué, passant de 12 % à environ 8 % au cours de la même période. Cela donne à penser que si le financement absolu augmente, l'Afrique reçoit une plus faible proportion de ressources concessionnelles par rapport aux autres régions, ce qui soulève des préoccupations quant à l'accessibilité financière et la soutenabilité de la dette.

Figure 7 : Tendances des financements concessionnels reçus par l'Afrique, volumes et parts du total des financements concessionnels

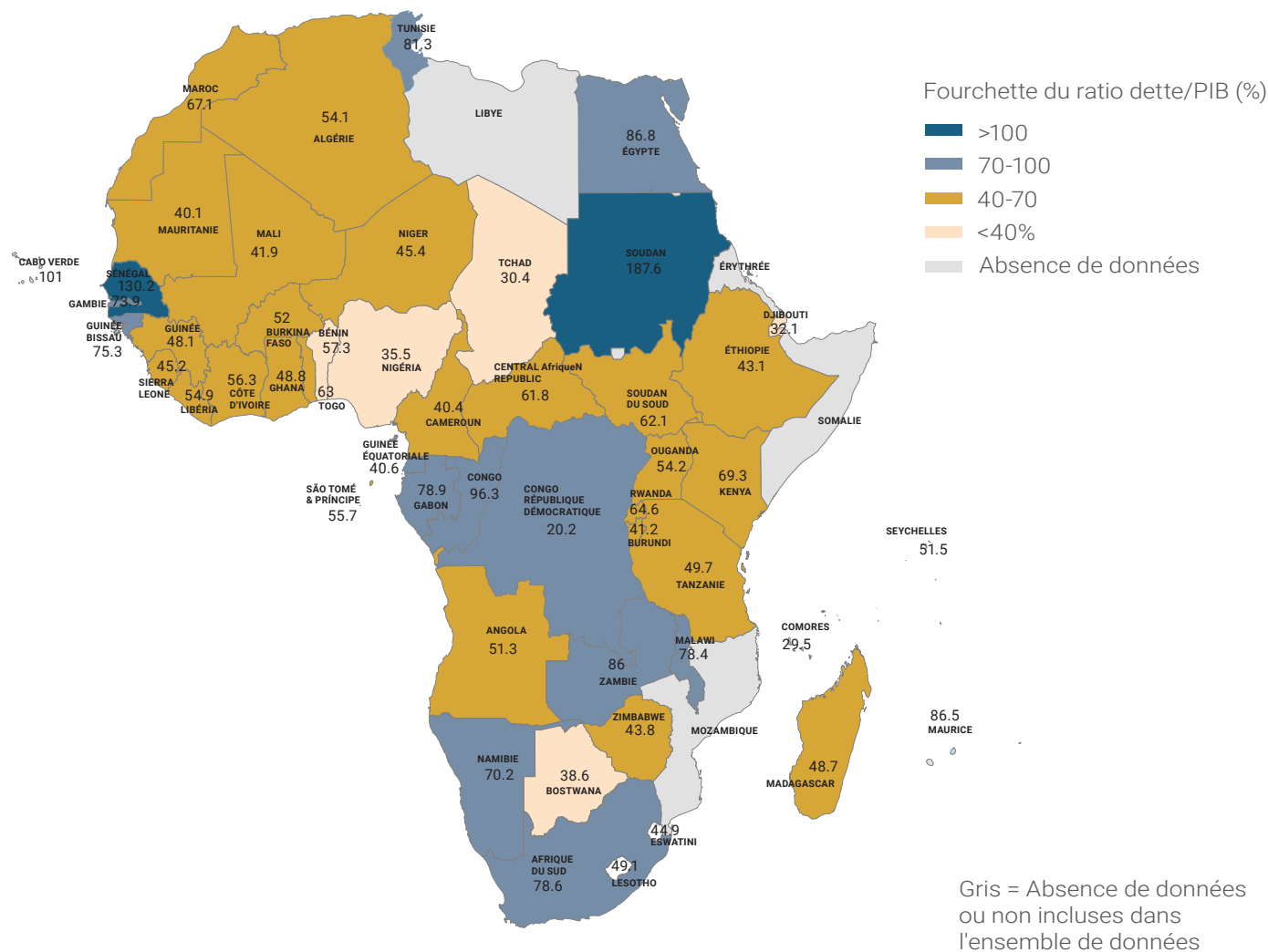


Remarque : Ce graphique considère les prêts bilatéraux et multilatéraux comme des financements concessionnels.

Source : Calcul de l'auteur à partir de ONE Data (ONE Data, 2022. Consulté le 30 mai 2026).

En conséquence, un grand nombre de pays africains se trouvent aujourd'hui en situation de surendettement ou courent un risque élevé de l'être, alors que l'alourdissement des obligations liées au service de la dette entraîne une éviction progressive des dépenses publiques dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et les infrastructures (Lancey, 2026 ; Sy, A. et A. Laws, 2026).

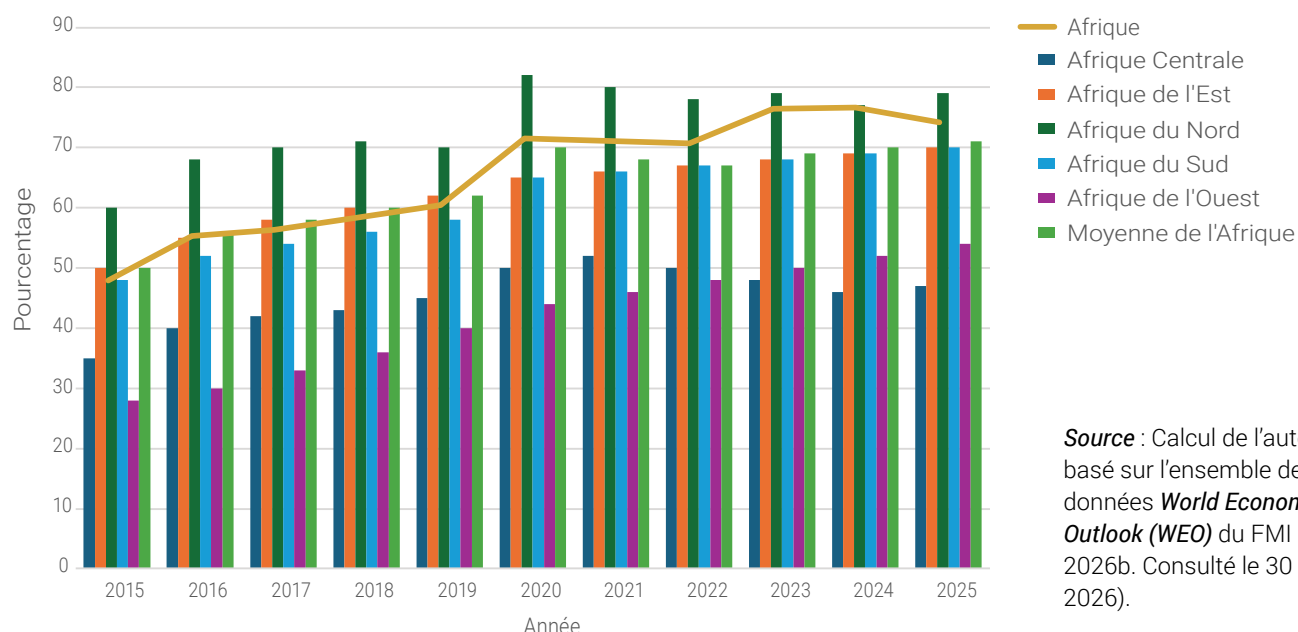
Figure 8 : Ratios dette/PIB des pays africains en 2025



Le ratio moyen de la dette publique par rapport au PIB de l'Afrique a considérablement augmenté, passant de 50 % en 2015 à environ 71 % en 2025, ce qui témoigne de pressions budgétaires croissantes. Les disparités sous-régionales en 2025 sont évidentes : l'Afrique du Nord atteint environ 79 %, celle de l'Est et du Sud environ 70 %, tandis que l'Afrique de l'Ouest reste à un niveau relativement inférieur, à 54 %, ce qui reflète la diversité des modes d'emprunt et des conditions économiques à travers le continent.

Source : Compilation de l'auteur basée sur l'ensemble de données *World Economic Outlook (WEO)* du FMI (FMI, 2026b. Consulté le 30 mai 2026).

Figure 9 : Ratio de la dette publique brute au PIB en Afrique et dans ses sous-régions (pourcentage)



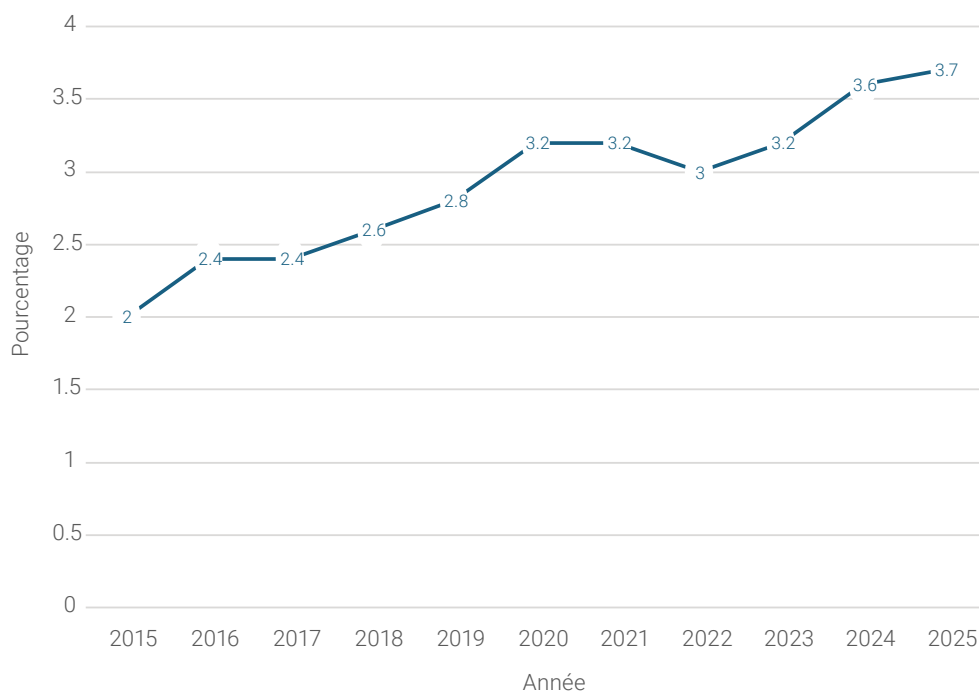
La répartition de la dette de l'Afrique met en évidence une concentration des tensions budgétaires dans la tranche supérieure, trois pays dépassant 100 % du PIB et représentant des cas extrêmes de surendettement, suivis par 11 autres pays dans la fourchette de 70 à 100 %. Ensemble, ces 14 pays, qui représentent environ 26 % du continent, sont confrontés à des pressions budgétaires élevées et à des risques importants pour la soutenabilité de la dette. Le groupe le plus important, qui comprend 30 pays, se situe dans une fourchette allant de 40 à 70 %, ce qui indique des niveaux d'endettement globalement gérables mais néanmoins fragiles, susceptibles de s'aggraver en cas de conjoncture économique défavorable ; à l'extrémité inférieure de cette fourchette, six pays, maintiennent des ratios d'endettement inférieurs à 40 %. Cela indique un espace budgétaire limité sur le continent, alors que quatre pays, à savoir la Libye, la Somalie, l'Érythrée, et le Mozambique, n'ont pas de données disponibles.

Tableau 1 : Profil de la dette des pays africains

Plage de dette	Nombre de pays
> 100 %	3
70 - 100 %	11
40 - 70 %	30
< 40 %	6
Aucune donnée	4

La charge du service de la dette en Afrique a augmenté au cours des années 2010, passant d'environ 2 % du PIB en 2015 à environ 3,7 % en 2025. Cette tendance à la hausse résulte de l'accroissement de la dette publique et de la hausse des coûts d'emprunt, qui accentuent la pression sur les budgets publics et limitent la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses essentielles en matière de développement.

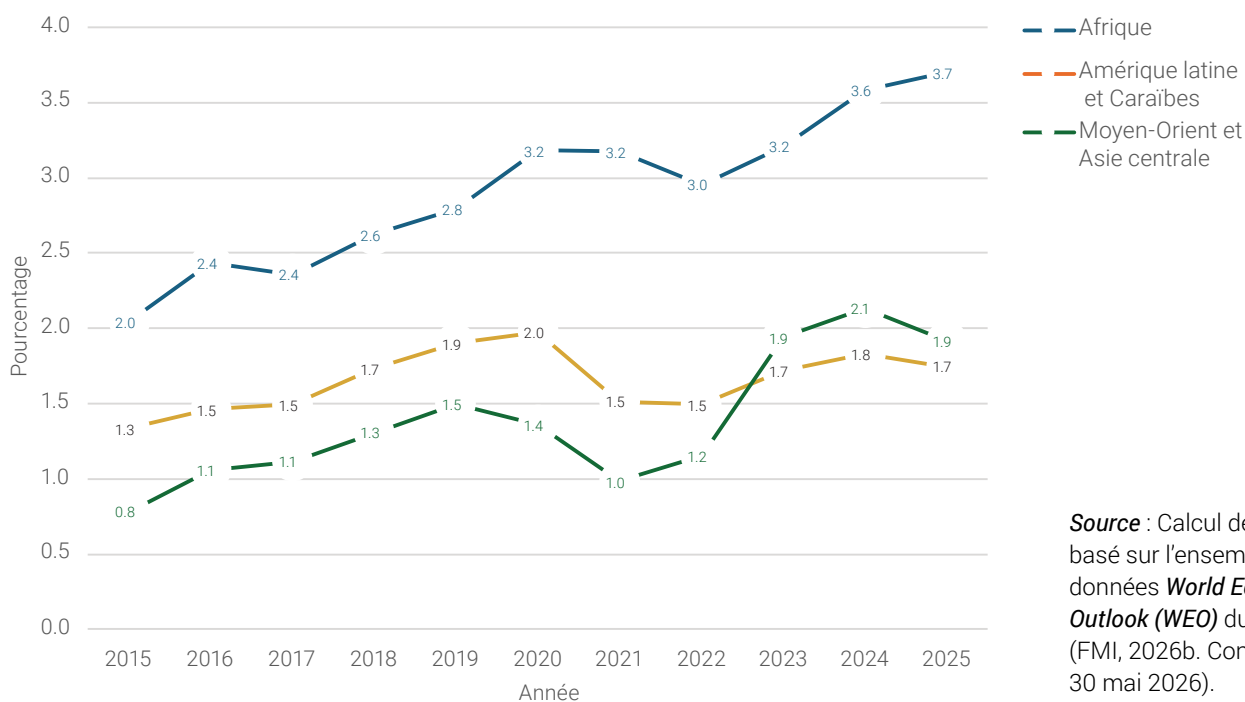
Figure 10 : Service de la dette africaine en pourcentage du PIB



Source : Calcul de l'auteur basé sur l'ensemble de données *World Economic Outlook (WEO)* du FMI (FMI, 2026b. Consulté le 30 mai 2026).

Par rapport à d'autres régions, l'Afrique est confrontée à des charges nettement plus lourdes au titre du service de la dette. En 2025, l'Afrique a consacré 3,7 % de son PIB au service de la dette, contre 1,9 % pour Amérique latine et les Caraïbes et 1,7 % pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Cette disparité met en lumière les défis structurels auxquels le continent est confronté, notamment les coûts de financement plus élevés et l'accès plus limité à des ressources abordables et concessionnelles.

Figure 11 : Pourcentage du service de la dette par rapport au PIB au niveau régional

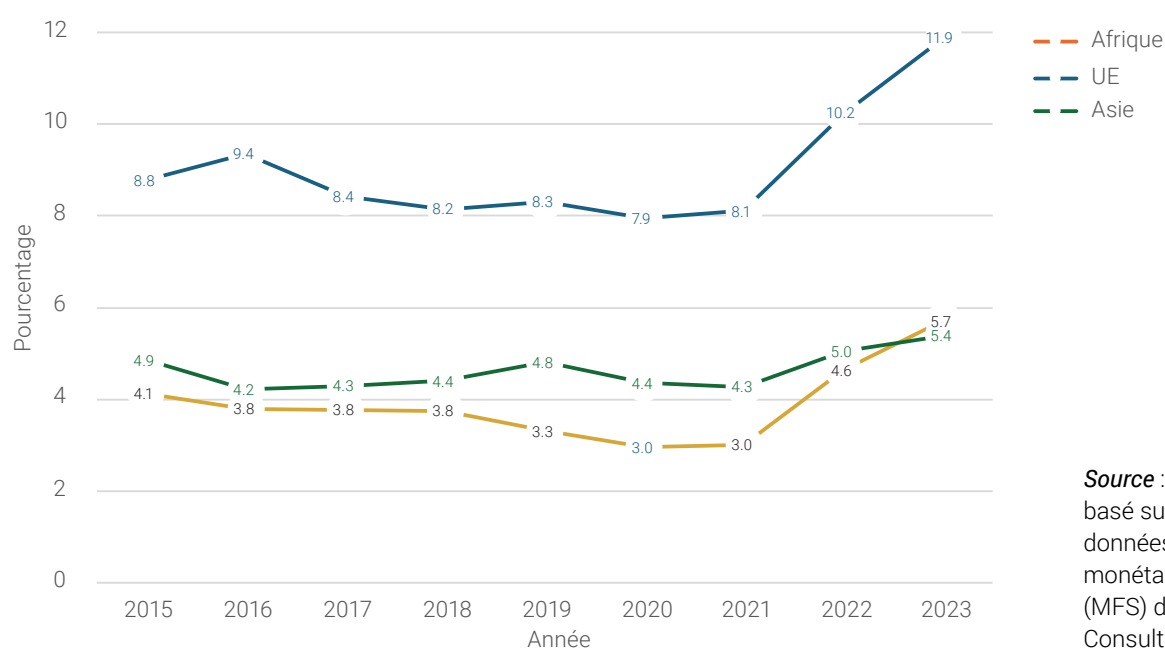


Source : Calcul de l'auteur basé sur l'ensemble de données *World Economic Outlook (WEO)* du FMI (FMI, 2026b. Consulté le 30 mai 2026).

Les difficultés d'endettement de l'Afrique sont encore aggravées par des facteurs structurels. Les pays sont confrontés à des primes de risque plus élevées que des homologues présentant des fondamentaux économiques similaires, ce qui reflète à la fois les risques perçus et les risques réels sur les marchés financiers mondiaux. Parallèlement, la fragmentation du paysage des bailleurs de fonds s'est accentuée, avec la coexistence de prêteurs bilatéraux, multilatéraux et privés, ce qui complique et ralentit les processus de restructuration de la dette (CNUCED, 2025d). Ces processus sont souvent lents, complexes et coûteux, ce qui limite la résolution rapide des crises liées à la dette. Bien que la transparence en matière de dette se soit améliorée, d'importantes lacunes subsistent – notamment s'agissant des engagements privés, garantis et conditionnels –, ce qui nuit à l'efficacité de la gestion de la dette et de l'évaluation des risques. La limitation des capacités institutionnelles et techniques dans certains pays réduit leur capacité à négocier efficacement avec leurs créanciers.

Le coût du capital en Afrique dépasse notablement celui d'autres régions, le rendement moyen des obligations d'État étant passé d'environ 8,8 % en 2015 à 11,9 % en 2023, contre 5,7 % dans l'Union européenne et 5,4 % en Asie. Cela met en évidence la prime de risque plus élevée à laquelle sont confrontés les pays africains, ce qui rend les emprunts plus coûteux et freine les investissements et la croissance économique.

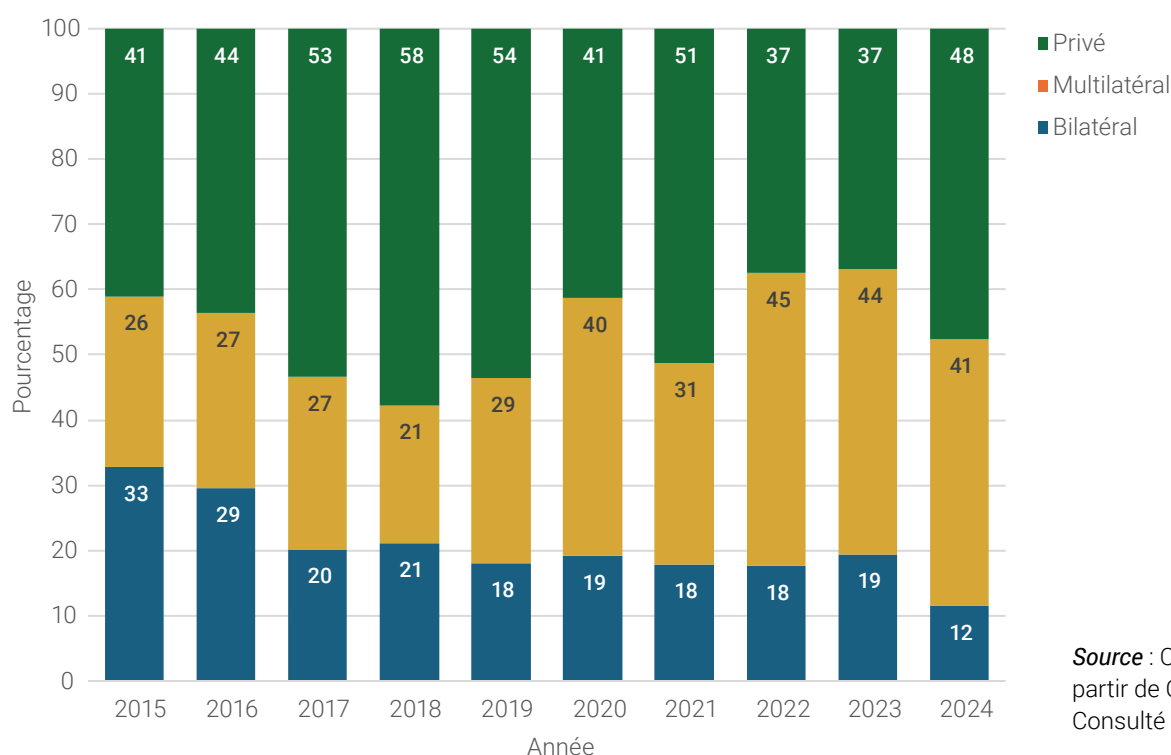
Figure 12 : Rendement annuel moyen des obligations d'État en pourcentage



Source : Calcul de l'auteur basé sur l'ensemble de données des statistiques monétaires et financières (MFS) du FMI (FMI, 2026a. Consulté le 30 mai 2026).

La composition de la dette extérieure de l'Afrique s'est sensiblement déplacée vers les bailleurs de fonds privés et multilatéraux. La part des bailleurs de fonds privés est passée de 41 % en 2015 à environ 48 % en 2024, tandis que celle des créanciers bilatéraux a diminué, passant de 33 % à environ 12 %. Dans le même temps, la part des bailleurs de fonds multilatéraux est passée de 26 % à environ 41 %, ce qui illustre une transition vers des sources de financement davantage axées sur le marché et institutionnelles.

Figure 13 : Composition des créanciers de la dette extérieure de l'Afrique en pourcentage



Source : Calcul de l'auteur à partir de ONE Data (2022. Consulté le 30 mai 2026).

Les engagements de Séville adoptent une double approche face à ces difficultés, en combinant des mesures à court terme visant à remédier aux pressions sur la liquidité et des réformes à plus long terme destinées à améliorer le fonctionnement du système mondial de la dette. Cela comprend le renforcement des cadres de gestion de la dette, l'amélioration de la transparence, l'optimisation des mécanismes de restructuration et la promotion de l'adoption d'instruments de financement innovants tels que les échanges de dette et les instruments de dette subordonnés à l'État, y compris les clauses de résilience climatique.

La mise en place de ces engagements en Afrique requiert une action coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, les gouvernements doivent renforcer les bureaux de gestion de la dette, améliorer la discipline budgétaire et accroître la transparence en rendant compte de la dette publique de manière plus complète et plus opportune. Le renforcement du contrôle parlementaire et de la responsabilisation publique sera également essentiel pour garantir un emprunt responsable et une utilisation efficace des ressources. Les pays africains devront intégrer de plus en plus d'instruments innovants – tels que les clauses de dette liées au climat et aux catastrophes – dans leurs stratégies d'emprunt afin d'améliorer leur résilience face aux chocs externes.

Au niveau régional, les pays africains doivent renforcer leur coordination afin de consolider leur pouvoir de négociation collectif dans le cadre des négociations sur la dette, conformément à la Position commune africaine (PCA) sur la dette, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2026. La PCA établit un cadre continental unifié pour l'engagement de l'Afrique en matière de soutenabilité et de restructuration de la dette, visant à renforcer la coordination, à faire entendre davantage la voix de l'Afrique dans les discussions mondiales sur la dette, à favoriser l'accès à des financements plus abordables et plus durables, et à promouvoir une architecture mondiale de la dette plus efficace, plus transparente et axée sur le développement (Union africaine, 2026). Elle appelle également à un engagement collectif plus fort auprès des créanciers, à l'amélioration des mécanismes de règlement de la dette et à l'élaboration d'instruments continentaux communs pour soutenir les négociations sur la dette et les processus de

restructuration. Les mécanismes tels que la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) doivent être pleinement mis en place et étendus pour apporter une assistance technique et juridique au cours des processus de restructuration. Par ailleurs, la réalisation d'initiatives telles que la création d'une Agence africaine de notation de crédit peut contribuer à remédier aux biais structurels dans les évaluations de la solvabilité souveraine et à réduire les coûts de financement à long terme.

Améliorer la transparence de la dette et la gestion des données est une autre priorité clé. Il s'agit notamment de soutenir les efforts visant à rationaliser les données mondiales sur la dette en les regroupant dans des registres centralisés et accessibles, tout en garantissant une plus grande participation de l'Afrique à l'élaboration de ces systèmes. Le renforcement de la coopération en matière de normes de déclaration de la dette et de partage d'informations, notamment s'agissant de la dette privée et de la dette garantie, est essentiel pour améliorer la gestion des risques et renforcer la confiance des investisseurs.

L'engagement de Séville reconnaît que la résolution des vulnérabilités liées à la dette exige non seulement une amélioration de la gestion de la dette au niveau national, mais également la mise en œuvre de réformes de l'architecture internationale de la dette. Le cadre actuel de restructuration de la dette reste fragmenté, axé sur les bailleurs de fonds et souvent caractérisé par de longues négociations qui retardent la reprise économique et les progrès en matière de développement.

Pour l'Afrique, le renforcement de la soutenabilité de la dette requiert donc des réformes complémentaires aux niveaux national et international. Les réformes nationales doivent être axées sur l'amélioration de la gouvernance de la dette, de la transparence, de la responsabilisation et de la coordination institutionnelle. Au niveau international, les priorités comprennent l'amélioration de la coordination des bailleurs de fonds, l'accélération des processus de restructuration de la dette, l'amélioration de la transparence entre toutes les catégories de créanciers et le renforcement de la voix et de la participation des pays emprunteurs dans les discussions mondiales sur la dette.

L'engagement de Séville introduit également des discussions importantes sur la création d'une « plateforme des emprunteurs », destinée à renforcer la coordination entre les pays débiteurs, à faciliter le partage d'informations, à améliorer la transparence en matière de dette et à renforcer la voix collective des pays en développement dans les processus internationaux relatifs à la dette. De telles initiatives peuvent contribuer à une architecture de la dette plus équilibrée et axée sur le développement.

En outre, un recours accru au financement en devise locale, aux instruments de dette subordonnés à l'État, aux remises de dettes en échange de programmes de développement et aux mécanismes de financement novateurs pourra contribuer à renforcer la résilience aux chocs extérieurs, tout en favorisant les objectifs de développement à long terme.

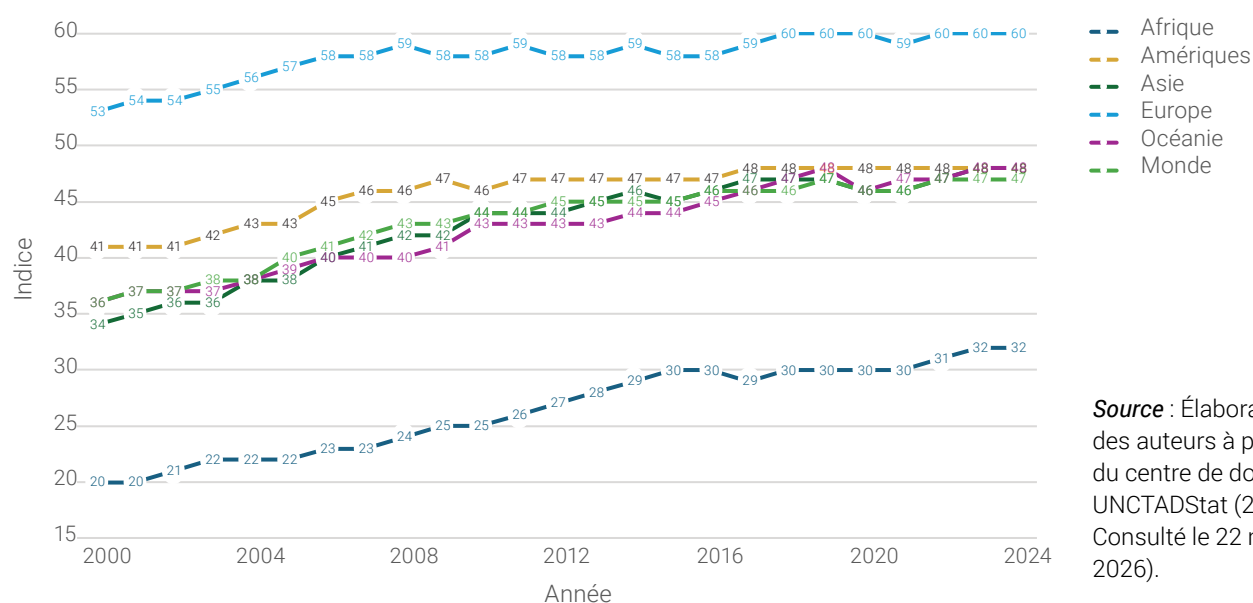
Dans l'ensemble, la résolution des difficultés liées à la dette de l'Afrique nécessitera de dépasser les réponses ponctuelles aux crises pour s'orienter vers un système de gestion de la dette plus prévisible, plus transparent et axé sur le développement, capable de favoriser la stabilité économique à long terme et le développement durable.

5. Commerce international et intégration régionale

Dans les engagements de Séville, le commerce est positionné comme un moteur essentiel de la transformation structurelle de l'Afrique, en particulier en soutenant la transition d'une économie tributaire des produits de base à une économie plus diversifiée et à valeur ajoutée. Cependant, l'intégration de l'Afrique dans le commerce régional et mondial reste limitée par des faiblesses structurelles, notamment une capacité productive limitée, des déficits importants en infrastructures, des coûts commerciaux élevés et des systèmes réglementaires fragmentés. Le commerce intra-africain reste relativement faible — environ 17 % — tandis que la dépendance à l'égard des exportations de produits primaires continue d'exposer les économies aux chocs extérieurs et à la volatilité des prix (ACIOE Associates, 2025).

Le rapport « *African Trade and Economic Outlook* » de 2026 estime que les exportations africaines représentent environ 3,3 % des exportations mondiales, niveau qui reflète une intégration limitée aux marchés commerciaux mondiaux (Afreximbank, 2026). Parallèlement, le rapport de la CNUCED sur l'état de la dépendance vis-à-vis des produits de base en 2025 indiquait qu'en 2023, les exportations africaines étaient dominées par les produits de base, qui représentaient environ 60 à 70 % des exportations, tandis que les produits manufacturés dominaient les importations avec environ 60,5 % (CNUCED, 2025e). Ce déséquilibre commercial perpétuel est la conséquence des capacités productives limitées du continent, comme le montre la figure 14 ci-dessous.

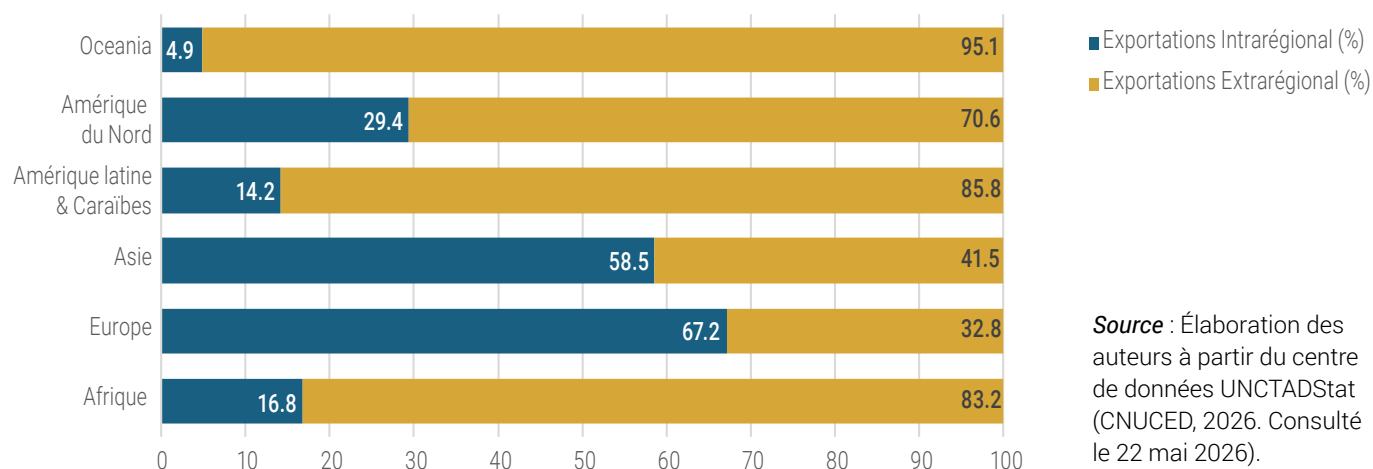
Figure 14 : Indice des capacités productives, par région



Source : Élaboration des auteurs à partir du centre de données UNCTADStat (2026. Consulté le 22 mai 2026).

Le commerce intrarégional de l'Afrique, qui s'élevait à environ 17 % en 2024, est faible comparé à d'autres régions comme l'Europe (67,2 %) et l'Asie (58,5 %) (figure 15). Ce bas niveau s'explique, entre autres, par la faiblesse des infrastructures et de la connectivité, le coût élevé des échanges commerciaux et la fragmentation des systèmes financiers. Il est toutefois intéressant de constater que les produits manufacturés représentent 46 % des exportations intra-africaines, suivis par les produits alimentaires, qui représentent 26 %. Bien que le continent représente moins de 2 % de la production manufacturière mondiale, la valeur ajoutée manufacturière en valeur absolue a augmenté régulièrement, passant de 248,2 milliards d'euros en 2020 à 305,7 milliards d'euros en 2025 (BAD, 2025a).

Figure 15 : Exportations intrarégionales et extrarégionales, pourcentage des exportations totales, 2024



La Zone de libre-échange continentale africaine représente une opportunité majeure pour relever ces défis en créant un vaste marché intégré, capable de favoriser l'industrialisation, les économies d'échelle et les chaînes de valeur régionales. Toutefois, la mise en œuvre a été inégale et des obstacles persistants, tels que les mesures non tarifaires, la faiblesse de la coopération douanière et l'harmonisation incomplète des règles, ont limité son plein potentiel. Dans le même temps, des domaines émergents tels que le commerce et les services numériques offrent de nouvelles perspectives de croissance, mais leur expansion est entravée par la fragmentation réglementaire, l'insuffisance des infrastructures numériques et la connectivité limitée.

Les États enregistrent des progrès significatifs dans la transposition et la mise en œuvre de l'accord au niveau national. En réalité, plus de 50 pays ont élaboré des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECA, dont 44 avec le soutien de la CEA. Ces stratégies définissent les priorités et les plans d'action pour intégrer l'Accord dans les politiques commerciales et les plans de développement nationaux. Malgré ces efforts, la mise en œuvre a été inégale, avec des obstacles persistants tels que la faiblesse de la coopération douanière, la fragmentation de la réglementation, l'insuffisance des infrastructures numériques et la lenteur de l'adoption par le secteur privé, entre autres, qui limitent son plein potentiel.

L'engagement de Séville définit une voie à suivre pour relever ces défis grâce à une approche globale qui accorde la priorité au renforcement des capacités productives, à l'amélioration de la facilitation des transactions commerciales (y compris la facilitation du commerce numérique), au développement des infrastructures physiques et numériques, au renforcement des mécanismes de financement du commerce, à la garantie d'une inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce et à l'intégration régionale. La mise en place de ces engagements en Afrique requiert une action coordonnée aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, les gouvernements doivent investir dans la modernisation des infrastructures liées au commerce, y compris les couloirs de transport, les systèmes logistiques et la connectivité numérique, tout en renforçant les mesures de facilitation du commerce telles que la modernisation des douanes et la rationalisation des procédures frontalières. L'alignement des stratégies commerciales sur les politiques industrielles est essentiel pour renforcer les capacités de production, soutenir la valorisation et la transformation locales des produits de base et promouvoir une production à plus forte valeur ajoutée.

L'accès au financement du commerce demeure un obstacle majeur, en particulier pour les MPME, y compris celles dirigées par des femmes et des jeunes. Le développement des dispositifs de financement du commerce, associé à des mécanismes de soutien ciblés, est essentiel pour permettre à ces entreprises de participer plus pleinement aux marchés nationaux et régionaux.

Au niveau régional, il est crucial d'accélérer la mise en œuvre de la zone de libre-échange ZLECA. Cela comprend le renforcement de la coopération douanière, l'harmonisation des normes et réglementations, la suppression des barrières non tarifaires, la libéralisation du secteur des services ainsi que le développement continu des capacités de production et d'exportation des acteurs économiques, en particulier des femmes et des jeunes. Le renforcement des chaînes de valeur régionales dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et les minéraux essentiels peut accroître la résilience, créer des emplois, stimuler le commerce intra-africain et favoriser une transformation économique liée au commerce.

Les partenaires internationaux ont un rôle important à jouer en fournissant une assistance technique, en appuyant le financement des infrastructures et en facilitant l'intégration dans les marchés mondiaux. L'engagement à « soutenir le développement des chaînes de valeur régionales pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, par le renforcement des capacités et le développement des infrastructures est particulièrement important pour les pays africains » (Nations Unies, 2025a. para 65h). Parallèlement, le secteur privé joue un rôle central dans la dynamisation des échanges commerciaux grâce à ses investissements dans les chaînes de valeur, la logistique et les industries d'exportation.

Les Zones économiques spéciales (ZES) sont de plus en plus nombreuses et reconnues comme des catalyseurs de l'industrialisation et de la croissance économique. Il existe actuellement plus de 320 ZES sur le continent, alors que des pays tels que l'Éthiopie, le Kenya et le Nigéria sont à la tête de cette expansion ces dernières années (CEA, à paraître). Les ZES, avec leurs infrastructures modernes et leurs mesures d'incitation telles que les allègements fiscaux et la simplification des formalités douanières, peuvent mettre en relation les fournisseurs et les fabricants transfrontaliers, tout en créant des emplois et en favorisant l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales. Les ZES encouragent la production de biens plus sophistiqués sur le plan technologique et permettent l'accès à de nouveaux marchés internationaux, aidant ainsi les pays à dépasser les matières premières pour se tourner vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée.

En fin de compte, le commerce ne pourra réaliser pleinement son potentiel de développement en Afrique que s'il s'inscrit dans une stratégie plus large associant investissement, industrialisation, infrastructures et finance, permettant ainsi au continent de passer d'une dépendance vis-à-vis des produits de base à des économies plus diversifiées, plus compétitives et plus résilientes (CNUCED, 2025c).

6. Architecture financière internationale, climat, environnement et financement des risques de catastrophe

a. Réformer l'architecture financière internationale

Bien qu'ils représentent une part croissante de la population mondiale et des besoins de financement du développement, les pays africains demeurent sous-représentés dans la gouvernance économique mondiale et continuent de se heurter à des contraintes structurelles pour accéder à des financements abordables et adéquats. Comme le reconnaît l'engagement de Séville, l'architecture financière internationale actuelle en Afrique n'a pas suffisamment évolué pour refléter l'évolution des réalités mondiales, ce qui expose de nombreux pays en développement à des coûts d'emprunt élevés, à un accès limité aux ressources concessionnelles, à une vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs et à une représentation inadéquate dans les principales institutions financières internationales.

Conscient de ces difficultés, l'engagement de Séville préconise des réformes visant à renforcer la voix et la représentation des pays en développement au sein des institutions financières internationales et dans les processus décisionnels économiques mondiaux. Il encourage la poursuite des réformes concernant la répartition des quotes-parts au FMI, les modalités de participation au capital de la Banque mondiale et les structures de gouvernance plus larges, afin de garantir des institutions plus équitables, plus efficaces et plus représentatives. L'engagement souligne également qu'il importe de renforcer le filet de sécurité financière mondial, d'améliorer l'accès aux liquidités en période de crise, et de parfaire la cohérence des politiques pour faire face aux chocs économiques et financiers mondiaux (Nations Unies, 2025a).

L'Afrique a plaidé avec constance pour des réformes qui renforcent la voix et la représentation des pays en développement au sein des institutions financières internationales, améliorent l'accès aux financements concessionnels et à long terme, améliorent l'allocation et la réallocation des droits de tirage spéciaux et s'attaquent aux facteurs systémiques qui contribuent à l'augmentation des coûts d'emprunt. Ces priorités figurent en bonne place dans la Position commune africaine pour la conférence FdD4, élaborée conjointement par la CUA et la CEA (CUA et CEA, 2024), et sont reflétées dans les résultats de la Conférence de Séville (Nations Unies, 2025a).

Une attention particulière devra être accordée au coût élevé du capital auquel sont confrontés les pays africains. Selon l'analyse de la CEA sur la prime de risque africaine, les emprunteurs africains sont souvent confrontés à des coûts de financement nettement plus élevés que ne le justifient les seuls fondamentaux économiques (CEA, 2023). Malgré les progrès enregistrés dans la gestion macroéconomique et les performances économiques de nombreux pays, les États africains continuent de faire face à des coûts d'emprunt disproportionnés, ce qui freine les investissements dans les infrastructures, l'industrialisation, l'adaptation au changement climatique, le développement du capital humain et d'autres secteurs productifs essentiels à la transformation structurelle. Pour relever ces défis, il sera nécessaire de renforcer la transparence et la responsabilisation des méthodes de notation de la dette souveraine, accroître la concurrence sur les marchés de l'évaluation du crédit, améliorer la disponibilité et la qualité des données économiques et prendre des mesures visant à réduire les asymétries d'information qui contribuent à une perception excessive des risques.

L'engagement de Séville reconnaît également la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux crises de la dette. Il s'agit notamment d'améliorer la transparence de la dette, de renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds, de soutenir des processus de restructuration de la dette rapides et prévisibles et de renforcer la participation des pays débiteurs aux discussions sur le règlement de la dette souveraine (Nations Unies, 2025). Ces priorités sont étroitement alignées sur les appels de longue

date de l'Afrique en faveur d'une architecture internationale de la dette plus équilibrée et axée sur le développement, et complètent les efforts continentaux en cours pour renforcer la gouvernance de la dette et la soutenabilité de la dette.

Le renforcement de l'architecture financière internationale revêt une importance particulière à l'heure où de nombreux pays africains sont confrontés à des défis multiples : alourdissement de la charge de la dette, chocs liés au climat, besoins croissants en infrastructures et déficits de financement de plus en plus importants pour la réalisation des Objectifs de développement durable. Comme le souligne le rapport intitulé « Financement du développement durable » (Nations Unies, 2024), les pays en développement sont confrontés à un contexte de financement extérieur de plus en plus difficile, ce qui met en évidence la nécessité de mener des réformes visant à améliorer l'accès à des financements à long terme abordables. Un système financier mondial plus inclusif, réactif et axé sur le développement permettrait aux pays africains de mobiliser des ressources à des conditions plus abordables, d'améliorer la résilience aux chocs extérieurs et d'investir plus efficacement dans les priorités de développement à long terme.

b. Banques multilatérales de développement et financement du développement

Un pilier central du programme de réforme de l'architecture financière internationale est le rôle accru envisagé pour les banques multilatérales de développement (BMD). L'engagement de Séville confère aux banques multilatérales de développement un rôle essentiel pour combler le déficit de financement du développement durable, mobiliser des financements à long terme et accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. Il appelle les BMD à évoluer au-delà de leurs fonctions traditionnelles de prêt et à devenir des institutions plus catalytiques capables de mobiliser des volumes sensiblement plus importants de capitaux publics et privés grâce à des instruments de financement novateurs, à des mécanismes de partage des risques renforcés et à un soutien plus ferme aux investissements en faveur du développement durable. L'engagement encourage en outre les banques multilatérales de développement à optimiser l'utilisation de leur bilan, à accroître leur capacité de prêt, à renforcer leur coopération mutuelle et à mobiliser leurs ressources de manière plus efficace afin de maximiser leur impact sur le développement.

Pour l'Afrique, la réforme des BMD offre une occasion importante de combler les déficits de financement persistants dans les domaines des infrastructures, de l'industrialisation, de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'énergie, de la transformation numérique et développement du capital humain. Malgré des opportunités d'investissement considérables, de nombreux pays africains continuent de faire face à des coûts d'emprunt élevés, à un accès limité au financement à long terme et à des difficultés à mobiliser des investissements privés à grande échelle. Les BMD peuvent aider à surmonter ces contraintes en généralisant le recours aux garanties, à l'assurance contre les risques politiques, aux instruments de financement mixte, aux facilités de préparation de projets, et à d'autres mécanismes de réduction des risques qui améliorent la bancabilité des projets de développement et l'afflux de capitaux privés (Nations Unies 2025a. paragraphes 51 à 58).

L'expansion du financement en devises locales et l'appui au développement des marchés de capitaux nationaux revêtent une importance particulière pour l'Afrique. Le recours excessif aux emprunts en devises étrangères continue d'exposer de nombreuses économies africaines à la volatilité des taux de change et aux chocs extérieurs, ce qui accroît leur vulnérabilité face à la dette et alourdit leurs coûts de financement. Un soutien accru des BMD aux prêts en devise locale, aux marchés obligataires en devise locale et aux instruments de couverture des risques peut contribuer à renforcer la résilience financière tout en facilitant les investissements à long terme dans les secteurs productifs. De telles mesures peuvent également contribuer à réduire la dépendance du continent à l'égard des financements extérieurs et à renforcer la soutenabilité du financement du développement.

L'engagement de Séville souligne en outre la nécessité d'améliorer l'accès aux financements concessionnels et à long terme pour les pays confrontés à des vulnérabilités structurelles, notamment les risques liés au climat, le surendettement et les chocs extérieurs. Les BMD ont donc un rôle important à jouer en soutenant les investissements qui génèrent des rendements de développement à long terme tout en renforçant la résilience aux crises futures. Un recours accru aux instruments de garantie, aux transferts de portefeuilles à risque, aux mécanismes de capital hybride et aux accords de cofinancement pourrait permettre d'accroître considérablement le financement du développement sans nécessiter d'augmentation proportionnelle des apports d'actionnaires.

Les BMD doivent également jouer un rôle plus important dans la mobilisation des capitaux privés à grande échelle. Ceci implique de soutenir le développement de portefeuille de projets finançables, de renforcer les capacités de préparation des projets, de soutenir les partenariats public-privé et de faciliter les investissements dans les secteurs essentiels à la transformation structurelle. En tirant parti de leur bilan et de leur capacité à mobiliser des acteurs, les BMD peuvent contribuer à combler l'écart entre les besoins en matière de développement et les financements disponibles, tout en réduisant la perception des risques liés à l'investissement.

La Banque africaine de développement, en collaboration avec les banques régionales de développement, le Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, est particulièrement bien placée pour soutenir la mise en œuvre de ces engagements en Afrique. Au-delà de l'octroi de financements, ces institutions peuvent renforcer les capacités de préparation des projets, faciliter les investissements dans les infrastructures régionales, soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), promouvoir un développement résilient au changement climatique et mobiliser des capitaux privés en faveur de la transformation structurelle (BAD, 2024). Une collaboration renforcée entre la BAD, la CUA, la CEA, les CER et les autres partenaires de développement sera donc essentielle pour traduire les engagements de Séville en résultats concrets en matière de développement sur tout le continent.

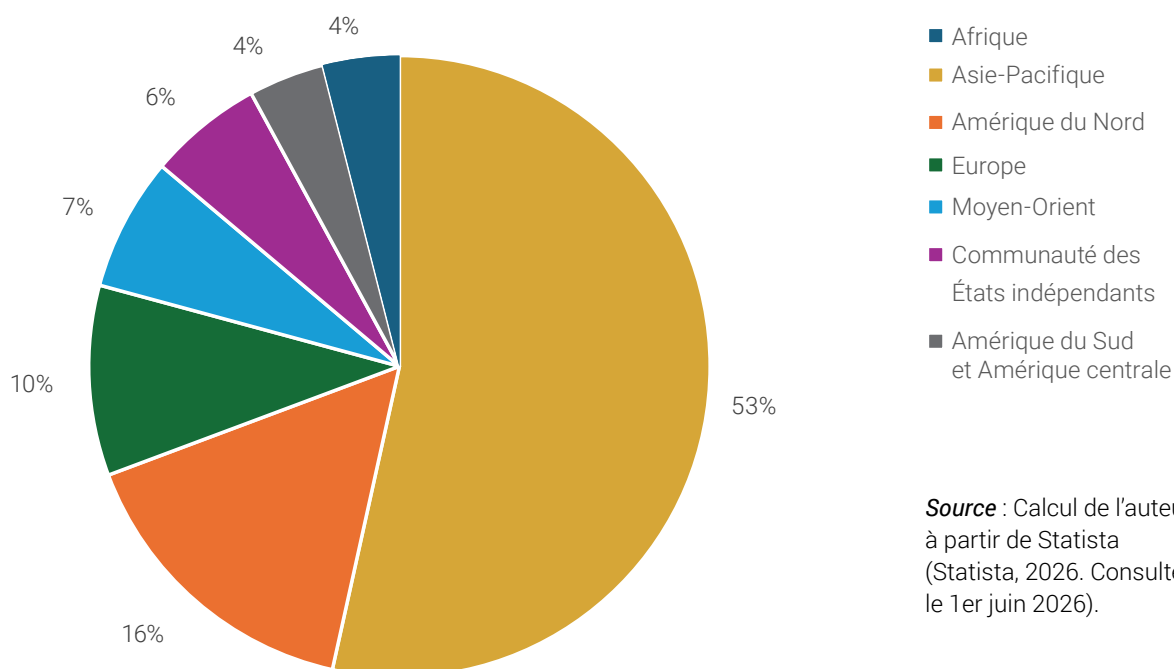
La réforme des BMD est également étroitement liée à l'appel plus général lancé par l'Afrique en faveur d'une réforme de son architecture financière internationale. L'augmentation de la capacité de prêt des BMD, l'amélioration de l'accès aux ressources concessionnelles, le renforcement du soutien au financement en devises locales et la réduction du coût du capital pour les pays en développement peuvent contribuer de manière significative à réduire le déficit de financement du développement durable en Afrique, tout en favorisant la transformation structurelle à long terme, la résilience et la croissance inclusive.

c. Financement du climat, de l'environnement et des risques de catastrophe

S'inscrivant dans le cadre du programme plus large de réforme de l'architecture financière internationale et du renforcement du rôle envisagé pour les banques multilatérales de développement, l'engagement de Séville reconnaît également que l'atteinte d'un développement durable nécessitera une augmentation significative des financements consacrés à l'action pour le climat, à la soutenabilité environnementale et à la résilience face aux catastrophes et autres chocs externes. Pour l'Afrique, où la vulnérabilité climatique est disproportionnellement élevée malgré une contribution limitée aux émissions mondiales, il est essentiel de renforcer l'accès à des financements adéquats, prévisibles et abordables en matière de climat et de résilience afin de préserver les acquis en matière de développement, de soutenir les efforts d'adaptation et de favoriser une croissance durable et inclusive.

La figure 16 montre qu'en 2024, l'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions mondiales, ce qui la classe parmi les plus faibles contributeurs au niveau mondial, à un niveau comparable à celui de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. En revanche, la région Asie-Pacifique produit 54 % des émissions, suivie de l'Amérique du Nord avec 16 % et de l'Europe avec 10 %, tandis que le Moyen-Orient et la Communauté des États indépendants représentent respectivement 7 % et 6 %.

Figure 16: Parts des émissions mondiales par région en 2024



Source : Calcul de l'auteur à partir de Statista (Statista, 2026. Consulté le 1er juin 2026).

L'accès aux financements liés au climat reste une contrainte majeure. Les fonds disponibles sont souvent limités, dispersés et difficiles d'accès, et leur obtention est soumise à des procédures complexes et à des exigences en matière de capacités que de nombreux pays peinent à satisfaire. En parallèle, les mécanismes de financement des risques de catastrophe sont sous-développés, ce qui expose fortement les pays aux chocs et les oblige à recourir à des emprunts d'urgence coûteux ou à une réaffectation de ressources publiques déjà limitées.

Entre 2018 et 2022, l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) a connu une baisse constante de sa part dans les financements mondiaux consacrés au climat, passant de 4 % en 2018 à 3 % en 2020, puis à seulement 2 % en 2022. Cette tendance à la baisse indique que, malgré la vulnérabilité importante de l'Afrique au changement climatique et le besoin urgent de financement pour le climat, la région reçoit une part de plus en plus réduite du financement mondial lié au climat par rapport aux autres régions. En revanche, des régions telles que l'Asie de l'Est et le Pacifique ont vu leur part augmenter rapidement, ce qui met en évidence un déséquilibre croissant dans la répartition des financements liés au climat.

Figure 17: Accès mondial au financement lié au climat par région de destination, en milliards de dollars

Figure 17.i : Part en 2018

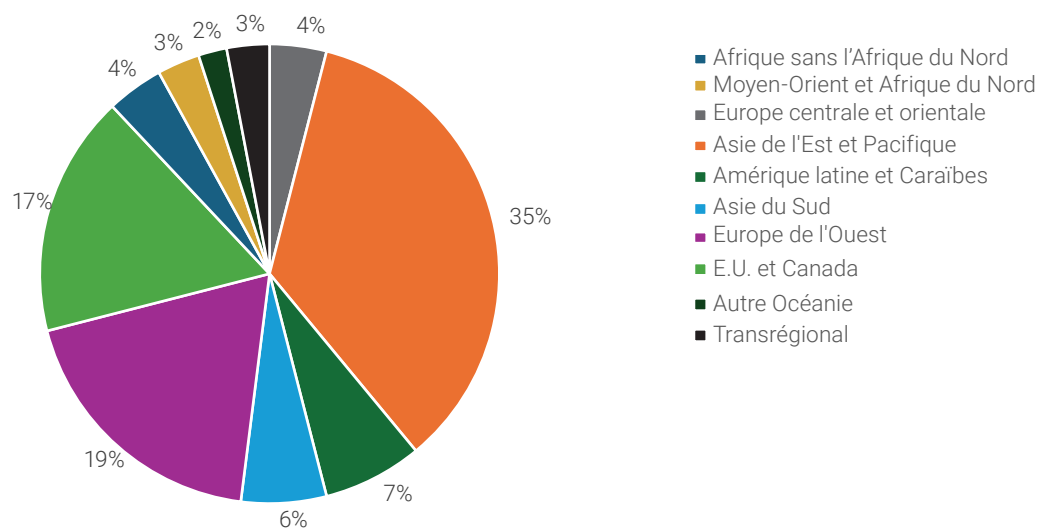


Figure : 17.ii : Part en 2020

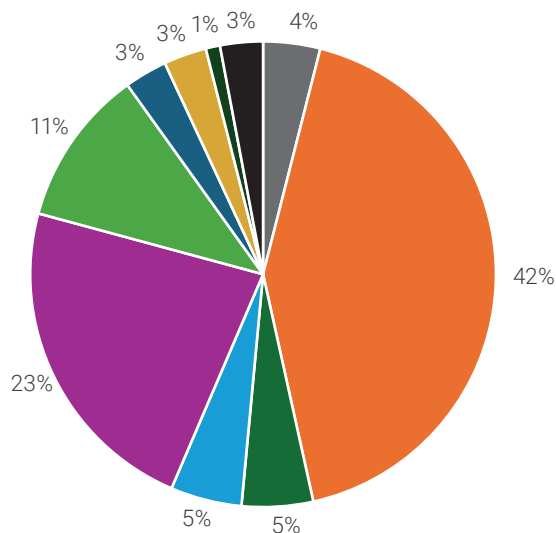
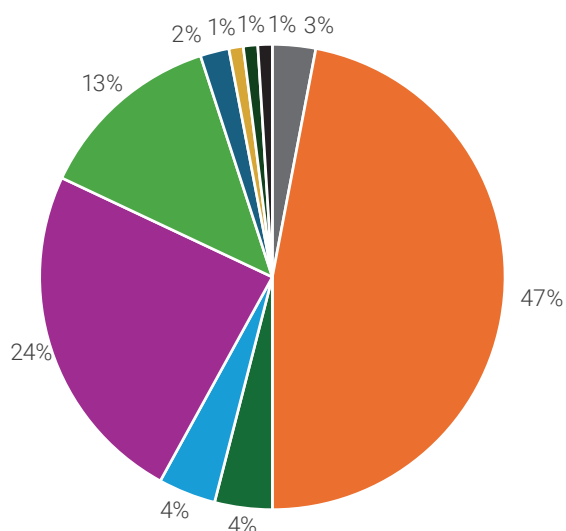


Figure 17.iii : Part en 2022



Source : Compilation de l'auteur à partir de données issues de *Climate Policy Initiative (Climate Policy Initiative, 2023*. Consulté le 11 juin 2026).

Les engagements de Séville reconnaissent que ces difficultés sont étroitement liées aux inégalités structurelles plus larges de l'architecture financière internationale, qui continuent de limiter l'accès de l'Afrique à un financement abordable et adéquat. Des coûts d'emprunt élevés, des ressources concessionnelles limitées, des pratiques de notation biaisées et une sous-représentation des pays africains dans la prise de décisions financières mondiales contribuent à limiter la marge de manœuvre budgétaire et à réduire les investissements en faveur de la résilience climatique.

En réponse à cela, le cadre de Séville préconise des réformes intégrées visant à remédier à la fois aux déficits de financement de la lutte contre le changement climatique et aux contraintes financières systémiques. Ceci comprend l'amélioration de l'accès aux fonds pour le climat et l'environnement, grâce à la simplification des procédures et au renforcement des capacités institutionnelles nationales de conception et de mise en œuvre des projets. Parallèlement, il est nécessaire d'augmenter considérablement les financements destinés à l'adaptation, notamment par le biais de ressources concessionnelles et de subventions alignées sur les priorités de développement de l'Afrique.

La mise en place de ces engagements nécessite une démarche à plusieurs niveaux. Au niveau national, les gouvernements doivent intégrer les considérations relatives au climat, à la biodiversité et à la dégradation des terres dans la planification budgétaire, les cadres d'investissement public et les stratégies nationales de développement. Le renforcement des outils de financement des risques de catastrophe — notamment les régimes d'assurance, les mécanismes de financement d'urgence et les obligations axées sur la résilience — sera essentiel pour améliorer la préparation et la réponse aux chocs.

Au niveau régional, les institutions africaines doivent jouer un rôle plus important dans la coordination des stratégies de financement de la lutte contre le changement climatique, en les alignant sur l'Agenda 2063 et en renforçant la voix du continent dans les négociations mondiales. Cela inclut le renforcement des mécanismes régionaux qui soutiennent les investissements de renforcement de la résilience et les initiatives climatiques transfrontalières.

Au niveau mondial, la réalisation de progrès significatifs dépendra des réformes menées par les grandes économies et les institutions financières internationales. Ceci comprend l'amélioration de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale, l'augmentation des financements concessionnels, la garantie d'un meilleur accès aux instruments mondiaux de liquidité comme les DTSet une réforme des méthodes de notation de crédit afin de mieux refléter les réalités des économies en développement.

En fin de compte, relever les défis climatiques et financiers de l'Afrique exige non seulement des flux financiers plus importants, mais aussi un système international plus équitable et plus réactif. Le succès de la mise en œuvre des engagements de Séville dépendra d'un leadership national fort, d'une coordination régionale renforcée et d'une action mondiale soutenue pour aligner les systèmes financiers sur les priorités de l'Afrique en matière de résilience climatique et de développement durable.

7. Science, technologie, innovation et numérisation

La science, la technologie, l'innovation (STI) et le renforcement des capacités sont reconnus dans les engagements de Séville comme des facteurs transversaux favorisant le développement durable et son financement. En Afrique, cependant, le paysage actuel reste caractérisé par des lacunes structurelles importantes (Duarte, 2024). Alors que l'innovation numérique et les technologies financières se sont développées rapidement ces dernières années, les systèmes STI dans leur ensemble restent sous-développés. Le continent reste confronté à des fractures numériques persistantes, à des écosystèmes d'innovation peu développés et à un accès limité au financement des technologies, ainsi qu'à des contraintes majeures en matière d'infrastructures, de compétences et de capacités institutionnelles.

L'Afrique est également à la traîne par rapport à la moyenne mondiale en ce qui concerne les indicateurs de connectivité, avec une utilisation nettement plus faible d'Internet (35,7 %) en 2025 par rapport à des régions comme l'Europe (92,2 %) et la Communauté des États indépendants (CEI) (92,9 %), ce qui met en évidence une fracture numérique persistante. Le fossé entre les villes et les campagnes entre les sexes reste prononcé, avec des fractures numériques entre les zones urbaines (54,7 %) et les zones rurales (20,9 %), ainsi qu'entre les hommes (40,3 %) et les femmes (31,2 %). Le tableau ci-dessous montre l'état des indicateurs de connectivité numérique en Afrique en 2025.

Tableau 2 : État des indicateurs de connectivité numérique en Afrique en 2025

Régions	Particuliers qui possèdent un téléphone cellulaire mobile (%)	Abonnement mobile haut débit actif (pour 100 personnes)	Particuliers utilisant Internet (%)	Particuliers utilisant Internet (%)			
				Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Afrique	65,7	55,5	35,7	54,7	20,9	40,3	31,2
Asie et Pacifique	81,5	101	77,1	88,4	65,9	80,6	73,6
CEI	94,7	123	92,9	95,8	87,5	93,8	92,1
États arabes	83,8	89,7	69,5	81,8	51,2	74,6	64,1
Europe	95,7	116	92,2	94	87,1	93	91,5
Amériques	89,4	132	88,1	90,9	75	88,8	87,4
Monde	82,3	99,4	73,6	97,9	95	69,5	65,3

Source : DataHub de l'Union internationale des télécommunications (2026. Consulté le 11 juin 2026).

La transformation numérique est inégale selon les pays. L'accès à un réseau haut débit fiable, à l'électricité et aux infrastructures numériques reste limité, en particulier dans les zones rurales et mal desservies (Groupe de la Banque mondiale, 2024). Parallèlement, la faiblesse des systèmes de données et les capacités statistiques limitées entravent l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et la gestion efficace des financements du développement. Malgré l'essor des services financiers numériques, les cadres réglementaires, les compétences techniques et la préparation des institutions nécessaires à leur mise en œuvre sont souvent encore insuffisants. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence la croissance rapide de l'écosystème financier mobile et numérique en Afrique, illustrant sa forte contribution au développement économique, l'adoption croissante de l'argent mobile (*argent mobile*), l'augmentation de l'épargne formelle et des paiements numériques, ainsi que les difficultés persistantes en matière d'inclusion financière chez les populations non connectées.

Tableau 3 : Industrie mobile et contribution économique en 2024

Indicateur	Afrique (sauf Afrique du Nord)	Remarques
Revenus de l'opérateur	45,3 milliards d'euros	Revenus de l'industrie mobile en Afrique (2024)
Investissement de l'opérateur (Capex 2024–2030)	67,1 milliards d'euros	Investissements prévus dans les infrastructures
Contribution de l'écosystème mobile au PIB	191,8 milliards d'euros (7,7 % du PIB)	Contribution économique de l'écosystème mobile
Contribution des financements publics	26,1 milliards d'euros	Taxes, frais et contributions au spectre
Emploi soutenu par l'écosystème mobile	5 millions d'emplois directs + 3 millions d'emplois indirects	Emplois générés par l'écosystème mobile

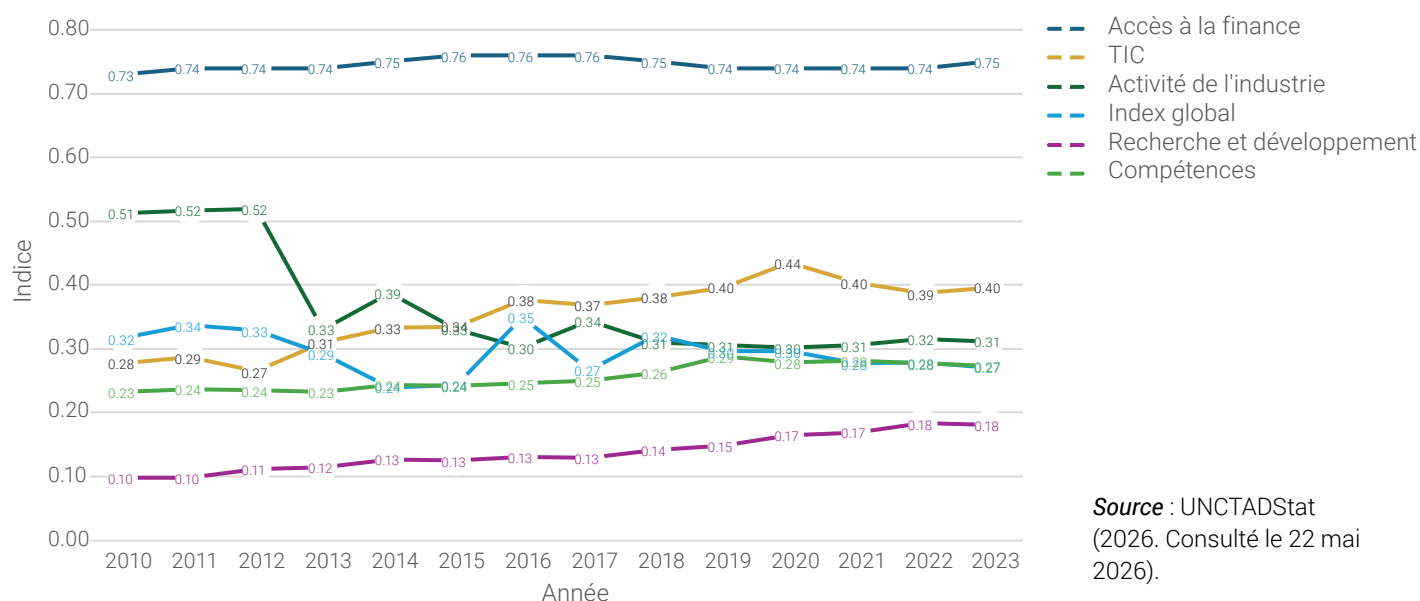
Source : L'économie du mobile en Afrique (GSMA, 2025. Consulté le 11 juin 2025).

Tableau 4 : Développement des services financiers numériques en Afrique en 2024

Adultes avec un compte d'argent mobile	40 % des adultes	En hausse, comparé à 27 % en 2021
Adultes qui épargnent avec de l'argent mobile	23 % des adultes	Moyen d'épargne formel majeur
Adultes qui épargnent de manière formelle	35 % des adultes	Inclut l'argent mobile et les comptes bancaires
Adultes empruntant auprès de fournisseurs d'argent mobile	Plus de 20 % au Ghana, au Kenya et en Ouganda	Preuve de l'expansion du crédit numérique
Adultes sans compte	Environ 50 % des adultes non bancarisés	Obstacle majeur à l'inclusion financière numérique

Source : Base de données Global Findex 2025 (Banque mondiale, 2025. Consulté le 11 juin 2026).

Par ailleurs, le niveau de maturité technologique de l'Afrique dans les technologies de pointe se caractérise par des disparités de développement entre les différents secteurs : Les TIC ne cessent de progresser et devancent l'évolution des compétences et l'activité industrielle, ce qui révèle un décalage entre la croissance des infrastructures numériques et l'écosystème plus large nécessaire pour les soutenir. La figure 18 ci-dessous indique le niveau de préparation à l'adoption de technologies de pointe en Afrique de 2010 à 2023.

Figure 18 : Indice de préparation technologique de pointe en Afrique, 2010 – 2023²

De 2010 à 2023, l'indice de préparation technologique de pointe montre que le niveau de compétences numériques, d'accès au financement et d'intégration aux activités industrielles n'est pas suffisant pour assurer la croissance rapide du secteur. Il est donc nécessaire de réaliser de nouveaux investissements afin de réduire le déficit de compétences numériques et d'améliorer l'accès au financement, en articulation avec d'autres activités industrielles sur le continent.

Les engagements de Séville visent à relever ces défis en renforçant les écosystèmes des STI, en favorisant la transformation numérique, en améliorant le transfert de technologies et en développant les capacités humaines et institutionnelles (Programme d'action de Séville, 2025). Un accent particulier est également mis sur l'amélioration des systèmes de données, qui constituent des outils essentiels à la prise de décision dans tous les domaines du financement du développement.

La mise en place de ces engagements en Afrique nécessite des investissements stratégiques et coordonnés au niveau national, régional et international. Au niveau national, les gouvernements doivent élaborer des stratégies d'innovation axées sur des missions et alignées sur les priorités de développement, tout en augmentant considérablement les investissements dans les infrastructures publiques numériques, dont la connectivité, les systèmes d'identité numérique et les plateformes de paiement. Le renforcement du capital humain est tout aussi essentiel, en particulier par le renforcement de l'enseignement des STI, de la formation technique et du développement des compétences professionnelles, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.

La construction d'écosystèmes d'innovation résilients et inclusifs passe également par un meilleur accès à la technologie et au savoir. Cela implique notamment de renforcer les mécanismes de transfert de technologies, de favoriser l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement et open source, et de faciliter une collaboration accrue entre les instituts de recherche, le secteur privé et les organismes publics. À mesure que les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, prennent de l'importance, les pays africains doivent également promouvoir leur déploiement sécurisé, inclusif et fiable, tout en veillant à leur participation pleine et entière aux processus de gouvernance mondiale et d'élaboration des normes.

² L'indice de préparation technologique de pointe évalue dans quelle mesure les pays sont préparés à adopter et à tirer parti de technologies avancées telles que l'IA, l'IDO, la blockchain et la robotique. Disponible au TRI.

Au niveau continental, l'Union africaine a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des stratégies numériques et des STI, y compris dans la promotion de la collaboration et de la cohérence régionales. La coopération internationale demeure essentielle pour soutenir l'accès à la technologie, le financement et le renforcement des capacités, tandis que le secteur privé joue un rôle central dans l'innovation, l'investissement et les solutions de mise à l'échelle.

Dans l'ensemble, il est essentiel de faire progresser les STI et le renforcement des capacités en Afrique, non seulement pour la transformation économique, mais aussi pour améliorer l'efficacité de tous les autres piliers du financement. Sans investissements soutenus dans les systèmes d'innovation, les infrastructures numériques et les compétences humaines, les progrès en matière de mobilisation des ressources nationales, de développement du secteur privé, de commerce et de gestion de la dette resteront limités.

8. Données, suivi et mesures complémentaires

L'un des principaux défis dans le secteur du financement du développement en Afrique réside dans la faiblesse des systèmes statistiques et le manque d'investissements dans les infrastructures de données, ce qui entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, le suivi et la responsabilisation. Un financement insuffisant des systèmes de données, associé à des cadres de gouvernance des données fragmentés, limite la capacité des gouvernements à suivre les progrès réalisés au regard des priorités nationales et des Objectifs de développement durable (ODD), ce qui se traduit par des performances inégales pour les principaux indicateurs de financement et de développement.

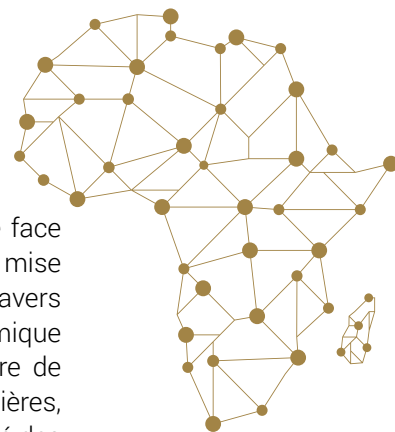
L'engagement de Séville souligne l'importance de disposer de systèmes de données et d'une coordination institutionnelle robustes, éléments fondamentaux d'un cadre de financement efficace. Ils affirment qu'une meilleure disponibilité, qualité et intégration des données est essentielle non seulement pour le suivi des résultats, mais aussi pour la mobilisation des ressources, la gestion des risques et l'amélioration de la transparence dans tous les piliers du financement.

La mise en place de ces engagements en Afrique exige des investissements soutenus et un renforcement institutionnel à plusieurs niveaux. Au niveau national, les gouvernements doivent augmenter considérablement les investissements dans les systèmes statistiques, les infrastructures de données et les cadres de gouvernance numérique. Ceci requiert d'améliorer la collecte, la gestion et l'interopérabilité des données entre les institutions, ainsi que de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et des organismes apparentés.

La mise en œuvre de cadres mondiaux, comme le Cadre d'action de Medellín sur les données pour le développement durable, peut aider à orienter ces efforts en favorisant l'intégration, la normalisation et l'innovation dans les systèmes de données (Division des statistiques des Nations Unies, 2025). Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la coordination institutionnelle, notamment par la désignation et le renforcement de points focaux nationaux pour le financement du développement, ainsi que par l'établissement de plateformes interministérielles visant à garantir la cohérence entre les différentes politiques.

Au niveau régional, les institutions comme la CEA peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation, notamment au moyen de forums régionaux consacrés aux ODD et d'initiatives en matière de données qui favorisent l'apprentissage par les pairs et l'harmonisation. Il est également important de garantir une participation systématique et efficace de l'Afrique aux plateformes mondiales — comme le Forum du Conseil économique et social (ECOSOC) sur le suivi du financement du développement — afin d'orienter les débats mondiaux et d'aligner le soutien international sur les priorités régionales.

C. Conclusion



L'engagement de Séville offre aux pays africains un cadre global permettant de faire face aux difficultés de financement du développement du continent, et de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. À travers ses différents piliers, cet engagement traduit une approche plus intégrée et systémique du financement du développement durable. Il reconnaît que les résultats en matière de développement dépendent non seulement de la disponibilité des ressources financières, mais aussi de la solidité des institutions, de la cohérence des politiques et de l'efficacité des mécanismes de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial.

Le principal défi auquel l'Afrique est confrontée n'est donc pas l'absence d'engagements, mais la traduction effective de ces engagements en actions concrètes et en résultats mesurables. La réalisation des objectifs de l'engagement de Séville exigera un leadership national fort, des institutions solides et des efforts soutenus pour aligner les stratégies de financement sur les priorités nationales en matière de développement. Il faudra également renforcer la coordination entre les institutions publiques, assurer une plus grande cohérence entre la planification du développement et les cadres de financement, et renforcer les capacités en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des réformes.

Au niveau régional, une collaboration plus étroite entre la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, les États membres et les autres parties prenantes sera essentielle pour faire progresser la mise en œuvre, favoriser le dialogue politique, promouvoir l'échange d'expériences et renforcer la voix collective de l'Afrique sur les questions d'importance stratégique pour le continent. Cette coopération sera particulièrement importante dans les domaines où une action coordonnée peut venir compléter les efforts nationaux, notamment la coopération fiscale internationale, la gouvernance de la dette, les flux financiers illicites, le financement de la lutte contre le réchauffement climatique et la réforme de l'architecture financière internationale.

Au niveau international, la réalisation de progrès significatifs dépendra du respect des engagements pris par l'ensemble de la communauté internationale et de la poursuite des efforts visant à mettre en place un système financier international plus inclusif, plus représentatif et davantage axé sur le développement. Cela implique notamment de renforcer la voix et la participation des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale, d'améliorer l'accès à des financements abordables et à long terme, de soutenir les réformes de l'architecture internationale de la dette et d'augmenter les ressources consacrées au développement durable et à l'action pour le climat.

Dans ce contexte, la Consultation régionale constitue une plateforme importante permettant aux États membres, aux institutions régionales, aux partenaires de développement, aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes d'examiner les conséquences de l'engagement de Séville pour l'Afrique, d'identifier les domaines prioritaires pour sa mise en œuvre, et de définir des moyens concrets pour traduire les engagements mondiaux en actions nationales et régionales. La consultation offre également la possibilité de renforcer les partenariats, d'améliorer la cohérence des politiques et de favoriser une vision commune des mesures nécessaires pour faire progresser le programme de financement du développement en Afrique.

Enfin, le succès de l'engagement de Séville se mesurera non pas à l'ampleur des engagements pris, mais à la mesure dans laquelle ceux-ci contribuent à élargir la marge de manœuvre budgétaire, à renforcer la résilience économique, à accélérer la transformation structurelle et à améliorer le bien-être des populations africaines. La réalisation de ces objectifs nécessitera un engagement politique continu, des institutions efficaces, une coopération régionale renforcée et une détermination collective à traduire ces engagements en résultats concrets et durables en matière de développement.

D. Références

ACIOE Associates (2025). Mise en œuvre de la ZLECAf : principaux défis structurels et opportunités stratégiques [AfCFTA implementation: key structural challenges and strategic responses]. Disponible en ligne. URL : <https://www.linkedin.com/pulse/afcfta-implementation-key-structural-challenges-strategic-6i1rf/>

Addis Tax Initiative (2025). Déclaration de Séville sur la mobilisation des recettes nationales : des systèmes fiscaux au service des citoyens et des ODD [Seville Declaration on Domestic Revenue Mobilisation: Tax systems that work for people and advance the SDGs]. Berlin. Disponible en ligne. URL : <https://addistaxinitiative.net/sites/default/files/resources/ATI%20Seville%20Declaration%20on%20DRM.pdf>

Afreximbank (2025). Perspectives sur la dette africaine : une lueur d'optimisme. Note d'analyse de l'Afreximbank [African debt outlook: a ray of optimism. Afreximbank research flashnote]. 21 février. Disponible en ligne. URL : <https://media.afreximbank.com/afrexim/African-Debt-Outlook-A-Ray-of-Optimism.pdf>

_____ (2026). Perspectives économiques et commerciales de l'Afrique à l'horizon 2026 : gravir les échelons – tirer davantage de valeur des produits de base africains [African Trade and Economic Outlook 2026: Moving up the Ladder – Capturing More Value from African Commodities]. Le Caire.

Africa-Europe Foundation (2025). L'AEF à la 4e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) [AEF at the 4th International Conference on Financing for Development (FfD4)], 2025. Disponible en ligne. URL : www.africaeuropefoundation.org

African Center for Economic Transformation (2025). Série Amplifier la voix de l'Afrique. Disponible en ligne. URL : www.acetforafrica.org/series/amplifying-africa

African Center for Governance, Asset Recovery and Sustainable Development (2025). Le Centre africain revient sur la 4e Conférence sur le financement du développement (FfD4) : renforcer le recouvrement des avoirs au service du développement durable [African Center reflects on FfD4: strengthening asset recovery for sustainable development], 7 juillet. Disponible en ligne. URL : <https://africancenterdev.org/african-center-reflects-on-ffd4-strengthening-asset-recovery-for-sustainable-development/>

Assemblée Générale des Nations Unies (2023). Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies. Résolution 78/230 (A/RES/78/230). Disponible en ligne. URL : <https://digitallibrary.un.org/record/4019360?v=pdf>

Banque africaine de développement (2021). Le Fonds africain de développement octroie un don de 552 millions de dollars au Forum des administrations fiscales ouest-africaines pour stimuler la mobilisation des recettes intérieures. Communiqué de presse. Disponible en ligne. URL : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/le-fonds-africain-de-developpement-octroie-un-don-de-552-millions-de-dollars-au-forum-des-administrations-fiscales-ouest-africaines-pour-stimuler-la-mobilisation-des-recettes-interieures-91507>

_____ (2024). Stratégie décennale du Groupe de la Banque africaine de développement (2024–2033). Abidjan, Côte d'Ivoire. Disponible en ligne. URL : <https://www.afdb.org/fr/documents/strategie-decennale-du-groupe-de-la-banque-africaine-de-developpement-2024-2033>

_____ (2025a). Indice de l'industrialisation en Afrique 2025. Abidjan, Côte d'Ivoire.

_____ (2025b). Le Groupe de la Banque africaine de développement appelle à une réforme de l'architecture financière internationale lors de la Conférence de Séville sur le financement du développement, 25 septembre. Disponible en ligne. URL : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/le-groupe-de-la-banque-africaine-de-developpement-appelle-une-reforme-de-larchitecture-financiere-internationale-lors-de-la-conference-de-seville-sur-le-financement-du-developpement-87141>

_____ (n.d.). Réseau africain pour la transparence de la propriété effective. Disponible en ligne. URL : www.afdb.org

Boateng, Georg and Rob Floyd (2026). La position commune africaine sur la dette. African Center for Economic Transformation. Disponible en ligne. URL : <https://acetforafrica.org/research-and-analysis/insights-ideas/articles/the-common-african-position-on-debt/>

Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (2021). Rapport sur la gouvernance économique : Architecture institutionnelle visant à lutter contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique [*Economic Governance Report I: Institutional Architecture to Address Illicit Financial Flows in Africa*]. Addis-Abeba, CEA. Disponible en ligne. URL : <https://www.uneca.org/fr/node/1370>

_____ (2025a). Faire progresser l'engagement de Séville vers un cadre commun : renforcer la responsabilité, les capacités et la mise à l'échelle [*Advancing the Sevilla Commitment towards a shared framework: enhancing responsibility, capacity and scalability*]. Note du secrétariat de la CNUCED. Conseil du commerce et du développement, Groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement, neuvième session, Genève, du 1^{er} - 3 décembre (TD/B/EFD9/D.2). Disponible en ligne. URL : https://unctad.org/system/files/official-document/tdb_efd9d2_en.pdf

_____ (2025b). Afrique : les investissements étrangers atteignent un niveau record en 2024. Communiqué de presse, Genève, 19 juin. Disponible en ligne. URL : <https://unctad.org/fr/news/afrique-les-investissements-etrangeurs-atteignent-un-niveau-record-en-2024>

_____ (2025c). Renforcer la résilience des entreprises et du commerce international en Afrique. Dans le Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique [*Economic Development in Africa Report 2024: Unlocking Africa's Trade Potential – Boosting Regional Markets and Reducing Risks*]. Chapitre 4. Genève, Nations Unies. Disponible en ligne. URL : https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2024_fr.pdf

_____ (2025d). CNUCED16 : lancement du Forum de Séville sur la dette pour lutter contre la crise de la dette endémique dans les pays en développement. Disponible en ligne. URL : <https://unctad.org/fr/news/cnuced16-lancement-du-forum-de-seville-sur-la-dette-pour-lutter-contre-la-crise-de-la-dette>

_____ (2025e). L'état de la dépendance à l'égard des produits de base 2025. Genève : Nations unies. Disponible en ligne. URL : <https://unctad.org/fr/publication/letat-de-la-dependance-legard-des-produits-de-base-2025>

_____ (2026). Manuel de statistiques de la CNUCED. [UNCTADstat]. Disponible en ligne. URL : <https://www.un-ilibrary.org/content/databases/27889637>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2026). Sensibilisation des coordinateurs résidents des Nations Unies à la stratégie de mobilisation des ressources nationales du Plan décennal de mise en œuvre. Addis-Abeba, CEA. Disponible en ligne. URL : https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/resources/documents/CFND/ARFSD2026/sideevents/2._concept_note_and_work_programme_sensitisation_of_un_rcs_on_styip_drm_24_april_2026_shared_word.pdf

_____ (à paraître). Vers un ensemble de normes et de règles pour assurer le succès des zones économiques spéciales en Afrique [*Towards a Set of Standards and Norms for Successful Special Economic Zones in Africa*]. Addis-Abeba.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africain (2015). Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique [*Illicit Financial Flows: Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa*]. Addis-Abeba, CEA. Disponible en ligne. URL : <https://repository.uneca.org/handle/10855/22695>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2025). Accroître la mobilisation des investissements privés grâce au financement mixte (Événement parallèle – Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, Séville 2025). Disponible en ligne. URL : https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/resources/documents/ffd/ffd4/side-events/5.virtual_event_ffd4_uneca_convergence_blended_finance_jue_18.pdf

Climate Policy Initiative (2023). Panorama mondial du financement de la lutte contre le changement climatique 2023 [*Global Landscape of Climate Finance 2023*]. San Francisco. Disponible en ligne. URL : <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2023.pdf>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2020). Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique, Lutter contre les flux financiers illicites pour le développement durable en Afrique. Genève. Disponible en ligne. URL : https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_fr.pdf

Commission européenne (2025). Soutenir les efforts des pays visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour leur développement durable : l'UE approuve la Déclaration de Séville sur la mobilisation des ressources nationales [*Supporting countries' efforts to raise additional resources for their sustainable development: EU endorses the Sevilla Declaration on domestic revenue mobilisation*]. Disponible en ligne. URL : https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/news/supporting-countries-efforts-raise-additional-resources-their-sustainable-development-eu-endorses-2025-12-10_en

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2024). Processus préparatoire pour la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Disponible en ligne. URL : <https://financing.desa.un.org/preparatory-process-ffd4>

_____ (2025a). Dialogue public informel sur le suivi de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4), 3 novembre 2025. Disponible en ligne. URL : <https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2025-11/>.

Division des statistiques des Nations Unies (2025). Cadre d'action de Medellín sur les données au service du développement durable [*Medellin Framework for Action on Data for Sustainable Development: a realigned, streamlined and priority-orientated framework for advocacy on data and statistics for sustainable development*], 22 janvier. Disponible en ligne. URL : <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Medellin%20Framework%20for%20action%20on%20data%20for%20sustainable%20development.pdf>

Diouf, Awa (2025). La transformation fiscale numérique en Afrique : comment le programme du T20 va façonner les capacités fiscales [*Africa's digital tax transformation: how the T20 agenda will shape fiscal capacity*]. Centre international pour la fiscalité et le développement. Article de blog. Disponible en ligne. URL : <https://www.ictd.ac/blog/africas-digital-transformation-t20-tax-systems-fiscal-capacity/>

Dodd, Amy and others (2024). Priorités africaines en matière de réforme des banques multilatérales de développement [*African priorities for MDB reform*]. Center for Global Development. Article de blog. Disponible en ligne. URL : <https://www.cgdev.org/blog/african-priorities-mdb-reform>

Duarte, C. (2024). Transformer l'Afrique grâce à des solutions STI. *Afrique Renouveau*, 27 septembre. Disponible en ligne. URL : <https://africarenewal.un.org/en/magazine/transforming-africa-sti-driven-solutions>

Ethiopian News Agency (2026). L'Afrique crée une agence de notation pour lutter contre les biais mondiaux en matière de notation, selon la Commission de l'UA [*Africa moves to create credit rating agency to counter global rating bias, says AU Commission*], 13 mai. Disponible en ligne. URL : https://www.ena.et/web/eng/w/eng_8831472

Fatah, I. and M. Ibrahim (2025). Le financement mixte en Afrique : du sur-mesure aux solutions systémiques [*Blended finance in Africa: from bespoke deals to systemic solutions*]. *Business Insider Africa*. Disponible en ligne. URL : <https://africa.businessinsider.com/local/leaders/blended-finance-in-africa-from-bespoke-deals-to-systemic-solutions/7f0g2vf>

Fliss, Liwaaddine (2025). L'Afrique imprime sa marque pour un résultat juste à la conférence de Séville, *Afrique Renouveau*, 10 juillet. Disponible en ligne. URL : <https://africarenewal.un.org/fr/magazine/lafrique-imprime-sa-marque-pour-un-resultat-juste-la-conference-de-seville>

Floyd, Rob (2024). Préparation du FfD4 : Mettre en valeur les perspectives africaines. *African Center for Economic Transformation*, 20 octobre. Disponible en ligne. URL : <https://acetforafrica.org/research-and-analysis/insights-ideas/articles/preparing-for-ffd4-elevating-african-perspectives/>

Fonds monétaire international (2025). Indice de développement financier [*Financial Development Index (FDI)*]. Disponible en ligne. URL : <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.MCM:FDI> Consulté le 30 mai 2026

_____ (2026a). Base de données sur les statistiques monétaires et financières. Disponible en ligne. URL : https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:MFS_IR?indicator_id=GBYMIN_RT_PT_A_PT Consulté le 12 juin 2026.

_____ (2026b). Perspectives de l'économie mondiale (WEO). Disponible en ligne. URL : <https://www.imf.org/fr/publications/weo> Consulté le 30 mai 2026.

Forum sur l'administration fiscale africaine (2024). Le rôle de l'Afrique dans la promotion d'une gouvernance fiscale mondiale inclusive et efficace [*Africa's role in the push for inclusive and effective global tax governance*]. Disponible en ligne. URL : <https://ataftax.org/news/Africas-role-in-the-push-for-inclusive-and-effective-global-tax-governance>

_____ (2026). L'ATAF et la BAD renforcent leur partenariat stratégique pour consolider les systèmes fiscaux africains [ATAF and AfDB deepen strategic partnership to strengthen Africa's tax systems], 15 mars 2026. Disponible en ligne. URL : <https://ataftax.org/news/ataf-and-afdb-deepen-strategic-partnership-to-strengthen-africas-tax-systems>

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (2021). Transparence fiscale en Afrique : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique. Paris, Publications de l'OCDE [Tax Transparency in Africa 2021: Africa Initiative Progress Report]. Disponible en ligne. URL : <https://au.int/sites/default/files/documents/40370-doc-tax-transparency-in-africa-2021.pdf>.

Groupe africain (2024). Contributions du Groupe des pays africains sur le financement du développement (FfD4) [African Group inputs for financing for development (FfD4)], octobre 2024. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Disponible en ligne. URL : <https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-10/African%20Group%20Inputs%20for%20FfD4%20Elements%20Paper.pdf>

GSMA (2025). L'Économie mobile en Afrique 2025 [The Mobile Economy Africa 2025]. Londres. Disponible en ligne. URL : https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-economy/wp-content/uploads/2025/10/GSMA_AFRICA_ME2025_R_Web-3.pdf

Groupe d'évaluation indépendante (2023). Soutien de la Banque mondiale à la mobilisation des ressources nationales, une évaluation indépendante [World Bank Support for Domestic Revenue Mobilization: An Independent Evaluation]. Washington, D.C., Groupe de la Banque mondiale. Disponible en ligne. URL : <https://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/world-bank-support-domestic-revenue-mobilization>

Institut international pour le développement durable (2026). Un rapport de l'ONU fait le point sur la mise en œuvre initiale de l'engagement de Séville [UN report reflects on initial implementation of Sevilla Commitment], 18 mars. Disponible en ligne. URL : <https://sdg.iisd.org/news/un-report-reflects-on-initial-implementation-of-sevilla-commitment>

Lancey, J. (2026). L'Afrique entame 2026 aux prises avec une crise de la dette. La solution réside dans des mesures régionales [Africa enters 2026 facing a debt crisis: the answer lies in regional solutions]. Atlantic Council. Disponible en ligne. URL : <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/econographics/africa-enters-2026-facing-a-debt-crisis-the-answer-lies-in-regional-solutions>

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (n.d.). Une agence africaine de notation (AfCRA) : un acteur clé dans la mise en place de la nouvelle architecture financière mondiale [An African Credit Rating Agency (AfCRA): key shaping the new global financial architecture]. Disponible en ligne. URL : https://au.int/sites/default/files/documents/44466-doc-Brief_-_Africa_Credit_Rating_Agency_AfCRA.pdf

Mulet, David (2025). Le programme de financement du développement après Séville : aligner les engagements et les actions [The financing for development agenda after Sevilla: aligning commitments and actions]. International Peace Institute, octobre. Disponible en ligne. URL : <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2025/10/IPI-E-RPT-IB-Financing-for-Development-Agenda.pdf>

Mutesi, Maggie (2025). À Séville, un engagement mondial renouvelé pour réformer le financement du développement – et une opportunité pour l'Afrique. *Africatalyst*, 7 juillet. Disponible en ligne. URL : <https://africatalyst.com/in-seville-a-renewed-global-pledge-to-fix-development-finance-and-a-moment-of-opportunity-for-africa>

Nations Unies (2015). Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313). New York, Nations Unies. Disponible en ligne. URL : https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf

_____ (2025a). Engagement de Séville : document final adopté lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, Séville, Espagne, du 30 juin au 3 juillet 2025 (A/RES/79/323). New York: Nations Unies. Disponible en ligne. URL : <https://docs.un.org/fr/A/RES/79/323>

_____ (2025b). Programme d'action de Séville : Présentation. Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, Séville, Espagne, 30 juin – 3 juillet 2025. Disponible en ligne. URL : https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2025-06/Sevilla%20Platform%20for%20Action_Overview_FINAL.pdf

Organisation régionale africaine de la confédération syndicale internationale (2025). Prise de position de l'ITUC-Afrique sur la dette [ITUC-Africa position paper on debt]. Disponible en ligne. URL : <https://www.ituc-africa.org/ITUC-Africa-Position-Paper-on-Debt.html> Consulté le 11 juin 2026.

Organisation de coopération et de développement économiques (2025). Explorateur des données de l'OCDE. Disponible en ligne. URL : <https://data-explorer.oecd.org/>. Consulté le 30 mai 2026.

ONE Data (2022). Données officielles sur l'aide publique au développement. Disponible en ligne. URL : <https://data.one.org/analysis/official-development-assistance> Consulté le 30 mai 2026.

Ottosson, M. and L. de Fraia (2025). Relancer l'efficacité du développement sur la voie du FfD4 : une voie essentielle vers le développement durable. Partenariat mondial. Disponible en ligne. URL : <https://www.effectivecooperation.org/topic/rebooting-development-effectiveness-at-ffd4>

Outil de surveillance des politiques de lutte contre les flux financiers illicites (2024). *Anti-Illicit Finance Flows Policy Tracker*. Disponible en ligne. URL : www.policytracker.africa. Consulté le 11 juin 2026.

Oyebanji, O. (2025). Repenser les partenariats avec les bailleurs de fonds en Afrique [*Rethinking donor partnerships in Africa*]. Think Global Health. Disponible en ligne. URL : <https://www.thinkglobalhealth.org/article/rethinking-donor-partnerships-africa>

Plateforme d'action de Séville (2025). FfD4 et l'avenir des données : renforcer les systèmes pour un financement durable [*FfD4 and the future of data: strengthening systems for sustainable financing*]. Disponible en ligne. URL : <https://www.data4sdgs.org/sites/default/files/2025-06/PDF%20version%20of%20Sevilla%20Platform%20for%20Action%20-%20Data.docx.pdf>

Programme des Nations Unies pour le développement (2025). Le PNUD souligne le rôle du financement privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Séville lors du panel des Nations Unies sur la réduction de la fracture numérique. [*UNDP highlights role of private finance in advancing the Sevilla Platform for Action at UN panel*]. Disponible en ligne. URL : <http://sdgprivatefinance.undp.org/resources/news/undp-highlights-role-private-finance-advancing-sevilla-platform-action-un-panel>

Statista (2026). Émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à la production d'énergie de 1965 à 2024, par région [*Carbon dioxide emissions from energy worldwide from 1965 to 2024, by region*]. Disponible en ligne. URL : <https://www.statista.com/statistics/205966/world-carbon-dioxide-emissions-by-region/>

Suivi politique de lutte contre les flux financiers illicites (2024). [*Anti-Illicit Finance Flows Policy Tracker*]. Disponible en ligne. URL : www.policytracker.africa. Consulté le 11 June 2026.

Sy, A. and A. Laws (2026). Le nouveau visage de la dette africaine. [*The new face of African debt*]. F & D Magazine. Disponible en ligne. URL : <https://www.imf.org/en/publications/fandd/issues/2026/03/the-new-face-of-african-debt-amadou-sy>

Union africaine (2013). L'Agenda 2063 : Vue d'ensemble. [*Agenda 2063: The Africa We Want*]. Disponible en ligne. URL : <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

_____ (2024a). L'Afrique cherche à se doter d'un nouveau cadre financier pour faire face à la dette, aux notations de crédit et au coût du capital. [*Africa seeks a new financial landscape to address debt, risk ratings and cost of capital*]. Disponible en ligne. URL : <https://au.int/en/pressreleases/20240217/africa-seeks-new-financial-landscape-address-debt-risk-ratings-and-cost>

_____ (2024b). Note conceptuelle : L'agenda fiscal de l'Afrique pour lutter contre les flux financiers illicites : passer des paroles aux actes [*Concept note: Africa's Tax Agenda in Combatting Illicit Financial Flows: From Words to Action. Pan-African Conference on Illicit Financial Flows and Taxation, Tunis, Tunisia, 26–28 June*]. Disponible en ligne. URL : https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/43786-CN-Final_AU_PAC_Concept_Note_19052024.pdf

_____ (2025a). L'Afrique plaide en faveur d'un système financier mondial plus équitable lors du dialogue de haut niveau entre le G20 et l'Afrique [*Africa calls for fairer global finance at G20–Africa high-level dialogue*]. Communiqué de presse, 10 novembre. Disponible en ligne. URL : <https://au.int/en/pressreleases/20251110/africa-calls-fairer-global-finance-g20-africa-high-level-dialogue>

_____ (2025b). L'Union africaine se rend à la 4e Conférence internationale sur le financement du développement pour plaider en faveur d'un financement équitable et d'une croissance inclusive [*African Union heads to 4th International Conference on Financing for Development to push for fair financing and inclusive growth*], 30 juin. Disponible en ligne. URL : <https://au.int/en/newsevents/20250630/financing-development-push-fair-financing-and-inclusive-growth>

_____ (2026). Position commune africaine sur la dette : adoptée lors de la trente-neuvième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à Addis-Abeba, en Éthiopie, 15 février 2026. Addis-Abeba, Commission de l'Union africaine.

Union africaine et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2024). Position commune africaine en vue de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Addis-Abeba.

Union internationale des télécommunications (2026). ITU DataHub. Genève. Disponible en ligne. URL : <https://datahub.itu.int/>

